

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
JEUNES ADULTES LIBÉRÉS

(de 16 à 21 ans)

Autorisée par arrêté de M. le Préfet de Police
en date du 11 Mai 1895

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de 1901

6^{me} Année

DISCOURS ET RAPPORTS

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ :

14, Place Dauphine, 14

12184
F 90105

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

JEUNES ADULTES LIBÉRÉS

(de 16 à 21 ans)

Autorisée par arrêté de M. le Préfet de Police

en date du 11 Mai 1895

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de 1901

6^{me} Année



DISCOURS ET RAPPORTS

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ :

14, Place Dauphine, 14



SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
JEUNES ADULTES LIBÉRÉS

Président d'Honneur : M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Conseil d'Administration :

- Président* : M. CH. PETIT, conseiller à la Cour de cassation.
- Vice-Président* : M. E. PASSEZ, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.
- Secrétaire-Général* : M. PAUL BAILLIÈRE, membre du Conseil de direction de la Société générale des Prisons.
- Secrétaires* : M. RENÉ DUPUIS, avocat à la Cour d'appel.
M. PIERRE-EDOUARD WEBER, avocat à la Cour d'appel.
- Trésorier* : M. ADOLPHE DÉMY, Consul.
- Membres du Conseil* : M. ALBANEL, Juge d'instruction au Tribunal de la Seine.
M. PAUL BOUCHER, substitut au Tribunal de la Seine.
M. HAREL, président à la Cour d'appel.
M. HENRI JOLY, doyen honoraire de la Faculté des lettres.
M. F. LACQIN, avocat à la Cour d'appel.
M. MONCHARVILLE, vice-président de l'œuvre de l'Hospitalité de nuit.
M. POUX-FRANKLIN, conseiller-honoraire à la Cour de cassation.
M. LOUIS RIVIÈRE, administrateur de l'Hospitalité de nuit.
M. VINCENS, sous-directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur.





Extrait des Statuts



ARTICLE 4.—La Société de patronage des jeunes adultes se compose de membres sociétaires et de membres souscripteurs.

Les membres sociétaires sont ceux qui s'engagent à verser une cotisation annuelle de 20 fr. au moins.

Les membres souscripteurs sont ceux qui paient chaque année une somme dont le minimum est fixé à 10 francs.

Toute personne qui versera à la société une somme de 100 francs au moins, recevra le titre de bienfaiteur.

Les membres sociétaires pourront racheter leur cotisation annuelle moyennant le versement d'une somme de 200 francs. Les membres souscripteurs auront la même faculté en versant la somme de 100 francs au moins.

ARTICLE 5.— Pour être membre sociétaire ou souscripteur il faut être présenté par deux membres de la Société et agréé par le Conseil d'administration.



Assemblée Générale de 1901



L'Assemblée générale annuelle de 1901 s'est réunie le 21 avril.

Elle était présidée par M. le bâtonnier **POUILLET**, président de la Société générale des Prisons, assisté de M. **DUFLOS**, directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'Intérieur, et de M. **Ch. PETIT**, conseiller-doyen à la Cour de Cassation, président de la Société.

On remarquait dans l'assistance M. **Félix VOISIN**, conseiller à la Cour de Cassation, président de la Société de Patronage des Engagés volontaires. M. **POUX-FRANKLIN**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, M. **PROUST**, ancien magistrat, M. le D^r **BOULOUMIÉ**, secrétaire général de l'Union des femmes de France, M. **Paul BOUCHER**, substitut au Tribunal de la Seine, M. **LOUCHE DESFONTAINES**, secrétaire général de l'Union des Patronages, M. le D^r **BONDON**, contrôleur-directeur de la Petite-Roquette, les membres du Conseil et plusieurs Sociétaires et amis.

La séance est ouverte par M. le bâtonnier **POUILLET**.

La parole est à M. le secrétaire général. Il fait part des lettres de regrets de ne pouvoir assister à la séance, qu'il a reçues de M. le vicaire général **THOMAS**, de M. l'abbé **AUDOLLENT**, de M. l'abbé **PEUPORTIER**.



Conformément au règlement de la Société, trois membres du Conseil de Direction désignés par le sort doivent être remplacés par de nouveaux membres. Les membres sortants sont M. le vicomte de POMEREU, M. PINAT et M. MAINGON, secrétaire ; ils emportent tous les regrets du Conseil qui ne se sépare d'eux qu'avec l'espérance de les revoir bientôt.

Les membres nouveaux proposés par le Conseil sont M. Paul BOUCHER, substitut au Tribunal de la Seine, et M. Henri JOLY, doyen de la Faculté de lettres, comme membres du Conseil de direction, et M. Pierre WEBER, avocat, comme secrétaire.

Le vote a lieu ; à l'unanimité, les membres nouveaux sont déclarés élus.

La parole est donnée ensuite à M. Ch. PETIT, président de la Société de Patronage ; l'allocution du président, les rapports du secrétaire général, du trésorier et le discours de M. le bâtonnier PUILLET sont reproduits ci-après.



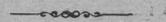
ALLOCUTION

de

M. CH. PETIT

Conseiller à la Cour de Cassation

Président de la Société



Mesdames, Messieurs,

L'année 1900 a été pour notre Société une année d'épreuve. Nous avons redouté pour nos jeunes patronnés, qui sont à l'âge des entraînements, les effets de l'Exposition universelle trop propre à surexciter chez eux l'esprit de dissipation, peut-être même à réveiller d'anciens mauvais instincts et à les faire retourner au mal. Grâce à Dieu, il n'en a pas été ainsi ; nous avons eu la joie de constater qu'ils se sont montrés dignes de ce qu'ils avaient été jusque-là. Pendant cette période de fêtes où Paris semblait emporté par un irrésistible mouvement vers toutes sortes de divertissements, ils sont restés assidus à leur travail ; ils ne se sont mêlés à aucun désordre et n'ont commis aucun délit. Ils ont justifié ainsi l'appréciation du Commissaire de police de leur quartier qui, interrogé un jour par moi sur leur manière de vivre et sur leur conduite, m'a répondu : « jamais on ne me parle d'eux, jamais on ne se plaint d'eux ». Vous pouvez, Mesdames et Messieurs, tirer vous-mêmes la conclusion de cette réponse : elle sera à l'éloge de nos jeunes adultes.

Loin de changer en 1900 leurs habitudes laborieuses, ils ont fait preuve de plus de zèle et de plus d'activité. Aussi les

résultats de leurs efforts ont-ils été pleinement satisfaisants : jamais ils ne se sont traduits par des recettes égales, jamais la moyenne par tête des journées n'a atteint un pareil chiffre ; elle s'est élevée à plus de 3 francs par jour. Était-il permis, je vous le demande, d'attendre davantage de patronnés sortis soit de la Petite-Roquette, soit des cabinets des juges d'instruction, soit du Petit Parquet ?

Par ailleurs, leurs anciennes tendances ont été tellement modifiées, qu'au lieu de gaspiller leur gain, ils ont fait — ce qui mérite tout éloge — des économies. A l'inverse des détenus qui, au sortir de la Petite-Roquette, après avoir promis de venir chez nous, dépensent d'une façon déplorable en quelques heures leur pécule, et qui ensuite, n'osent pas se présenter à l'atelier, ils ont mis de côté des sommes relativement importantes. M. le Trésorier vous apprendra tout à l'heure qu'il en est plus de 25 qui possèdent des livrets de caisse d'épargne, livrets dont plusieurs constatent des versements supérieurs à 200 et 300 francs ! Il faut dire, Mesdames et Messieurs, que M. Adolphe Démy diffère un peu des autres trésoriers ; il ne se contente pas de recouvrer les cotisations, de recueillir les dons des bienfaiteurs et d'acquitter les dépenses afférentes à l'œuvre ; il a un procédé qui lui est propre : il lui arrive de décaisser parfois, non pour le compte et sur les fonds de la Société, mais pour son compte personnel et en puisant dans sa bourse dix francs qu'il remet avec joie à tout patronné par chaque somme de cent francs versée à la caisse d'épargne. (*Applaudissements*) Voilà un trait à l'honneur de M. Adolphe Démy qui montre que s'il est ardent pour recruter à notre œuvre des adhérents il est non moins ardent pour encourager par ses libéralités nos jeunes gens dans la voie de prévoyance où il les a engagés et où ils ont eu la docilité de le suivre. (*Bravos*).

Si nos jeunes gens se montrent laborieux, si leur tenue continue à être correcte, que sont-ils entre-eux ? ont-ils l'esprit de camaraderie ou vivent-ils à l'état de désunion ? Je

dois dire que leurs rapports sont excellents, qu'ils ont les uns pour les autres de la sympathie et de l'affection.

Si l'on veut juger du sentiment qui les anime on n'a qu'à les voir là où se trouve leur foyer, c'est-à-dire rue St-Maur, chez M. l'abbé Milliard. Le dimanche ils s'y réunissent, ils s'y installent et y passent leur après-midi ; les uns causent, les autres lisent ou écrivent ; un membre de notre Conseil d'administration s'entretient avec eux. Il est, suivant moi, impossible de trouver quelque chose de plus charmant que ces patronnés qui vous sourient et qui vous écoutent, toujours disposés à suivre les conseils qu'on leur donne. Ils semblent de véritables fils de famille faisant aux visiteurs les honneurs de leur lieu de réunion. Il est particulièrement doux de constater cette camaraderie, cette bonne harmonie entre des jeunes gens, revenant tous les dimanches à la rue Saint Maur, alors que rien ne les y oblige, et qu'ils pourraient courir à d'autres plaisirs à travers les rues ou dans des promenades au cours desquelles ils s'exposeraient à faire des sottises.

L'esprit d'ordre, l'esprit de famille, voilà donc ce qui distingue nos patronnés.

Mais la satisfaction qu'ils nous donnent ne se borne pas à ce double résultat : chaque année parmi ceux que nous avons recueillis, et auxquels nous avons fait faire un apprentissage, il en est qu'après un stage de plusieurs mois dans notre atelier nous croyons retournés au bien et que nous plaçons. — Chez qui demandez-vous ? Chez les fabricants qui ne les connaissent que par ce qu'ils savent qu'ils ont été de bons ouvriers, à notre atelier, dont la réputation est si avantageuse que les patrons, sans qu'on aille les solliciter, viennent y chercher des sujets, sachant que ceux qu'on leur donnera sont éprouvés déjà et qu'avec eux ils n'auront pas de mécomptes.

Et en effet ces mécomptes ne se produisent pas ; chaque année nous plaçons environ 80 jeunes gens et sur ces 80 il n'y en a que deux ou trois qui ont des défaillances ; ce qui montre

qu'il est difficile dans une œuvre de relèvement d'arriver à des constatations plus rassurantes pour la société. (*Applaudissements*) Je dis plus rassurantes car si nos patronnés avaient été livrés à eux-mêmes, si on ne leur avait pas tendu une main secourable, si on ne leur avait pas indiqué la voie qui leur permettrait, après une régénération complète de rentrer, la tête haute, parmi les honnêtes gens, ils seraient presque infailliblement devenus des récidivistes et, par leurs nouveaux crimes et délits, ils auraient affligé le pays.

Le fruit de notre action se traduit par deux faits qui leur assurent également un avenir heureux : ceux qui nous quittent au bout de quelques mois pour entrer comme engagés volontaires dans l'armée parviennent à s'y refaire sous la protection de mon éminent collègue, M. Félix Voisin, une honorable situation ; l'esprit de discipline, d'obéissance qu'ils ont contracté chez nous leur permet de conquérir successivement des grades et, ce qui n'est pas moins précieux, la bienveillance et la sympathie de leurs chefs. Ceux qui rentrent dans leur famille après un séjour de peu de durée à notre patronage ne sont pas encore suffisamment amendés, mais nous avons lieu de croire qu'ils y reviennent la plupart avec des idées meilleures et la volonté d'agir autrement que par le passé.

Maintenant, ces résultats si favorables à nos patronnés, sont-ils de nature à satisfaire ceux qui s'intéressent à eux ? Oui certainement puisque la transformation obtenue réalise le vœu des personnes qui l'ont facilitée par leur concours. Ici je rendrai hommage en premier lieu au Ministère de l'Intérieur. Le Ministère de l'Intérieur a le très grand bonheur d'avoir, depuis que notre société existe, à la tête du service pénitentiaire, un homme supérieur par l'intelligence et par le cœur, M. le Directeur Duflos, qui nous donne encore aujourd'hui une marque de sa haute bienveillance en nous faisant l'honneur d'assister à notre assemblée générale. (*Applaudissements*) Eh

bien, M. Duflos, dès le premier jour, a compris l'utilité de l'œuvre que nous osions entreprendre ; il a pensé que nous pourrions faire du bien et, au lieu de nous détourner par des objections, il nous a dit : « a'lez de l'avant, votre idée est excellente ; le but que vous poursuivez est assez beau pour vous encourager ; avec le concours des honnêtes gens... et aussi de l'Administration, vous réussirez ». Et nous avons réussi ! (*Bravos*)

Il faut ajouter pour être juste, que notre succès a été préparé et facilité par le séjour préalable de nos patronnés à la Petite-Roquette où ils se sont ressentis de la salubre influence des chefs de cette maison. M. le docteur Bondon notamment — s'il est ici, sa modestie ne s'effarouchera pas — est animé à l'endroit des jeunes détenus d'une profonde sollicitude ; il a autour de lui des gardiens qui s'intéressent aussi à eux ; de sorte qu'au lieu de se sentir isolés dans leurs cellules, ils respirent un air de sympathie qui permet aux visiteurs le jour où ils s'y présentent de ne pas être mal accueillis. Et non-seulement M. Bondon soutient ces détenus par ses conseils, mais encore il autorise des hommes d'une généreuse initiative offrant gratuitement leurs services, à venir leur donner un enseignement profitable. C'est ainsi que M. Georges Richard, professeur très distingué, prend sur son temps pour leur donner des leçons de dessin technique propres à leur être utiles. Aussi lorsque plus tard, après s'être occupés à l'ébarbage dans notre atelier, nos patronnés se placent chez des fabricants qui les chargent d'un travail au caractère artistique exigeant des connaissances spéciales, ils révèlent une aptitude qui les fait apprécier. Il y a là une initiative qui honore M. Georges Richard et qui lui mérite toute notre gratitude. (*Applaudissements*)

Son Eminence le cardinal Richard est l'un de nos grands bienfaiteurs. Le souvenir de sa visite à notre atelier est fidèlement conservé et provoque toujours un sentiment de

vénération et de reconnaissance. M. le vicaire général Thomas s'inspirant du même intérêt pour nos patronnés n'a cessé de le leur témoigner en assistant à nos assemblées générales. Il a bien voulu s'excuser de ne pouvoir venir aujourd'hui ; nous le regrettons profondément parce que sa présence aurait ajouté à l'éclat de notre réunion et à la gratitude que nous lui devons.

Il y a bien des noms aimés sur la liste de nos bienfaiteurs ; je ne veux pas vous les redire ; plusieurs ont été déjà prononcés ici et vous pouvez les retrouver dans le compte-rendu annuel de nos assemblées. Ils doivent tous se réjouir de l'emploi donné à leur munificence en voyant que, grâce à eux, on a pu, en plus grand nombre, transformer des jeunes adultes qui allaient être perdus pour le pays, en des hommes qui peuvent aujourd'hui marcher sans rougir au milieu des autres membres de la famille française ! (*Bravos*)

Ce sujet de satisfaction existe également et surtout pour ceux qui ont coopéré le plus activement à cette transformation. Nous avons des visiteurs d'un dévouement, d'un zèle et d'un tact vraiment exceptionnels ; ces visiteurs ont pénétré dans les cellules où, reçus d'abord avec une certaine méfiance, ils ont fait entendre le langage du cœur qui ne trompe pas et qui bien vite a gagné la confiance des détenus ; ils ont reconnu qu'il ne fallait pas désespérer d'eux à cause de leur âge, et ils sont parvenus à découvrir sous la cendre où disparaissaient les traces d'un passé fâcheux une étincelle qu'à force de patience ils ont convertie en une flamme bienfaisante, à la lumière de laquelle ils leur ont laissé entrevoir, après les obstacles du chemin à parcourir, comme double récompense de leurs efforts, l'attrayante perspective de l'aisance ou de la fortune et de l'estime publique reconquise. Sans nos visiteurs nous n'aurions pas pu poursuivre le but que nous avons si heureusement atteint.

A côté d'eux, il y a le conseil d'administration. J'ai à ma

gauche notre secrétaire général, je serais embarrassé pour faire son éloge : il se dévoue à notre société avec une ardeur que rien ne ralentit, avec une activité que rien ne lasse ; si quelqu'un a le droit d'être fier des résultats obtenus c'est lui, qui y a si puissamment contribué. A ma droite, plus loin, j'aperçois M. Adolphe Démy — je serais bien ingrat si je l'oubliais. — Mêlé à je ne sais combien d'œuvres de charité, il est accouru ce matin de Lyon ; il partira peut-être ce soir pour Rome ; son dévouement pour nos jeunes gens m'autorise à penser qu'ils occupent une place de prédilection dans son cœur.

Voilà comment notre conseil d'administration s'associe par ses deux membres principaux à l'œuvre entreprise ; il ne fait que suivre l'élan imprimé, le diriger, ou le contenir lorsque cet élan semble dévier ou aller trop loin : il s'impose l'obligation de veiller à ce que les fonds qu'on lui confie reçoivent exclusivement l'emploi qui leur est destiné.

Ces fonds sont-ils utilisés comme ils doivent l'être ? Oh ! pas de doute sur ce point : vous pouvez contrôler l'état de nos dépenses : vous entendrez tout à l'heure, le compte-rendu de notre trésorier M. Adolphe Démy et vous vous convaincrez qu'il est impossible de faire plus avec moins d'argent. Nous sommes d'une économie excessive pour les dépenses, mais nous n'assignons pas de limite au zèle de nos collaborateurs qui font, avec prodigalité, au-delà de ce qu'on peut attendre d'eux.

Notre conseil d'administration — je tiens à le dire bien haut — n'est pas formé d'éléments composés avec une idée préconçue, il ne se recrute pas dans tel ou tel milieu ; comme notre œuvre, il est ouvert à tous indistinctement en dehors de toute question religieuse ou politique : il ne se propose qu'un but le relèvement des adultes tombés, il n'a qu'un culte : le culte passionné du bien.

Sur la liste de ses membres figurent les noms de personnes considérables, n'appartenant pas toutes à la même religion, mais unies par une communauté d'aspirations et de vues.

Le grand événement de 1900 a été l'Exposition universelle. On a pu y voir les travaux de nos patronnés et je ne saurais résister au plaisir de dire que ces travaux ont provoqué du public un vif sentiment de surprise flatteuse ; les échantillons produits ont attesté une véritable habileté. On a remarqué notamment une tête du Christ en bronze, faite et offerte par nos protégés au cardinal Richard comme hommage de reconnaissance pour la visite que Son Eminence avait daigné leur faire. Et cet acte mérite peut être plus l'éloge que le talent qu'il révèle parcequ'il montre qu'ils ne sont pas seulement revenus aux meilleures habitudes et au bien, qu'ils gardent encore au fond du cœur un sentiment profond et généreux qu'ils savent à l'occasion manifester d'une façon délicate. (*Applaudissements*)

Des étrangers et des nationaux se sont rendus guidés par un juge d'une rare compétence en notre matière, M. Ferdinand Dreyfus, à notre atelier de la rue Pétion et, de même que leur visite à l'Exposition avait éveillé leur attention et leur intérêt, de même le spectacle de nos travailleurs a provoqué leur étonnement et leurs louanges. Ils ont constaté qu'il n'y a pas d'atelier composé d'ouvriers appartenant aux familles les plus honorables qui aient une meilleure attitude que nos jeunes gens.

Vous devinez, Mesdames et Messieurs, que je n'ai pas tout dit quand j'ai désigné jusqu'ici ceux qui nous ont donné leur précieux concours ; il y a une personne qu'on ne peut oublier, dont le nom éclaterait de lui-même si je ne le prononçais pas, c'est le créateur de notre Société, c'est M. l'abbé Milliard ! (*Applaudissements*) Le premier il a conçu l'idée de s'intéresser aux jeunes adultes de 16 à 21 ans, dont on ne s'occupait pas, parceque, à leur âge, il est difficile d'obtenir le retour au bien. Il a eu, lui, confiance, il s'est dit qu'il ne fallait pas les négliger, que parmi eux on en découvrirait un certain nombre que, par tel ou tel ou tel moyen à choisir, on finirait par ramener à

une existence régulière. Il a donc cherché ; il a essayé d'abord du petit atelier d'un fabricant dans lequel le travail a été peu rémunérateur ; plus tard, à la suite de tâtonnements, il a organisé un atelier plus vaste et resté sous notre direction. Cet atelier situé aujourd'hui rue Pétion n° 22, réalise complètement nos vœux. M. l'abbé Milliard, en dehors de ceux qui savaient ce qu'il faisait, restait ignoré du public ; il a été arraché à l'obscurité dans laquelle il se renfermait par la Société d'encouragement au bien qui lui a donné une de ses récompenses les plus flatteuses ! A l'Exposition universelle il a eu un véritable triomphe ; alors que notre société n'avait que six ans d'existence, il a reçu une médaille d'argent, la plus haute distinction qui pût lui être accordée ! Une seconde médaille d'argent a été décernée à notre société, c'est-à-dire à nos jeunes gens, la cause première des deux distinctions. (*Applaudissements.*)

Nos précédents succès nous ont valu les félicitations des hommes éminents, qui, appelés à la présidence de nos assemblées générales, nous ont engagés à ne pas nous arrêter et à persévérer hardiment dans notre marche.

Le premier de ces présidents, M. Jules Simon, l'orateur inoubliable qui a voulu qu'on inscrivît sur sa tombe ces trois mots « Dieu, Patrie et Liberté », résumé de sa belle vie, nous a donné les conseils les plus fortifiants en nous disant : « ne craignez rien, les difficultés sont grandes ; mais les difficultés les plus grandes n'effraient pas les hommes de cœur ; vous êtes des hommes de cœur, continuez à agir et vous continuerez à réussir. »

Après M. Jules Simon, son ami et son disciple, M. Georges Picot, initié davantage à nos questions, nous a tenu le même encourageant langage.

Puis, M. le Sénateur Milliard, alors ministre de la justice, avec l'autorité qui s'attachait à sa haute situation nous a assurés de l'intérêt et de la protection du Gouvernement.

Enfin, nous avons entendu deux orateurs d'un talent différent, mais également supérieur, M. René Bazin, l'écrivain exquis dont les œuvres charment tous les lecteurs et peuvent passer entre toutes les mains, et M. Henry Houssaye, notre grand historien, qui a bien voulu abandonner quelques instants les travaux qui illustrent son nom, pour nous adresser un discours aussi remarquable qu'original aux applaudissements prolongés de l'auditoire.

Aujourd'hui, nous avons encore un insigne bonheur : l'un des maîtres les plus célèbres du barreau de Paris, entouré partout du même respect et de la même sympathie, M. le Bâtonnier Pouillet a consenti à nous donner une nouvelle marque de l'intérêt qu'il nous porte. Je dis une nouvelle marque, parce qu'il figure sur les premières listes de nos bienfaiteurs et que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il s'occupe de nos patronnés.

M. Pouillet (il me pardonnera cette allusion) présidait il y a trois jours, une réunion des criminalistes les plus renommés de la France et de l'étranger, et il dirigeait la discussion avec la supériorité et le tact qui le distinguent. Lorsque le moment de la séparation est arrivé, il a pris la parole, le premier, et il a trouvé dans l'admirable allocution qu'il a prononcée des accents tellement vrais, tellement émouvants que l'auditoire électrisé a traduit son enthousiasme par de chaleureuses acclamations.

Vous l'entendrez dans quelques instants ; vous verrez quel orateur il y a en lui, à quel point son cœur s'ouvre à l'infortune et aux jeunes gens même tombés qu'il importe de relever pour leur avenir et pour le bien de la patrie. Je ne saurais perdre la mémoire des belles pensées qu'il exprimait en indiquant à ses auditeurs des divers pays qu'il y a une fraternité qui doit les unir tous, un terrain sur lequel ils peuvent poursuivre le même idéal de justice et de vérité, sans oublier qu'on doit faire aussi une large part au pardon et à l'humanité. C'est de cette part qu'il vous entretiendra en vous

signalant dans la société une classe digne d'une sympathie spéciale : celle des jeunes gens qui, comme nos patronnés, travaillent avec vaillance à mériter l'oubli de leur faute passée et leur réintégration dans leur famille et dans les rangs des meilleurs serviteurs du pays. (*Applaudissements.*)



RAPPORT

DE

M. Paul BAILLIÈRE

Secrétaire général

Mesdames, Messieurs,

Après le discours charmant, si élevé et si généreux que vous venez d'entendre, je sens combien est difficile la tâche du Secrétaire général. Je dois vous parler de chiffres et vous présenter des notes nécessairement arides et votre bonne grâce habituelle seule me rassure, au moment où je viens, dans cette réunion familiale, résumer devant vous l'histoire d'une année de travail.

J'espère qu'elle ne vous paraîtra pas inférieure à celles qui l'ont précédée ; je puis en parler avec d'autant plus de liberté que, la maladie m'ayant écarté du patronage pendant de bien longs mois, c'est surtout du succès des autres que je dois vous entretenir.

Vous me permettrez donc de vous dire particulièrement combien nous sommes redevables à M. le Trésorier Adolphe Démy, qui a donné de sa personne comme un jeune homme, et à notre cher Secrétaire, M. Dupuis, qui vous a si bien présenté le rapport de l'année dernière et s'est occupé très activement de la surveillance de l'atelier et de la visite. Quant à M. l'abbé Milliard, nous le voyons depuis si longtemps se prodiguer tous les jours, que nous avons pris l'habitude de considérer son dévouement comme une chose toute naturelle, et que la réflexion seule

permet d'apprécier ce qu'il y a chez lui de tendresse ingénieuse et d'activité intelligente pour procurer le bien moral et physique de nos enfants. (*Applaudissements*)

Parmi les faits qui se rattachent au grand évènement de cette année, à l'Exposition Universelle, je remarquerai d'abord qu'elle nous a valu la très honorable visite des membres du Congrès d'Assistance publique et privée. Conduits par M. Ferdinand Dreyfus, dont tout le monde ici connaît la compétence et le dévouement, ils sont venus en nombre visiter notre atelier d'ébarbage, rue Pétiou n° 22. Là, ils ont été reçus par notre vice-Président, M. Passez et par M. l'abbé Milliard. On leur a expliqué le but que nous poursuivons, nos moyens d'actions et les résultats obtenus jusqu'à ce jour. En même temps ils voyaient l'œuvre sur place. L'aspect de nos jeunes ouvriers au travail, gagnant allègrement leur vie et respirant la santé et l'honnêteté était le meilleur commentaire de toutes les explications qu'on pouvait leur offrir.

Le Patronage a tenu dignement sa place dans la Classe des Institutions de bienfaisance.

A côté des graphiques, tableaux, comptes-rendus, photographies qui donnaient aux visiteurs les renseignements essentiels, étaient exposés les produits du travail. Des suspensions à gaz et à électricité, des appliques, des chenets, des pendules, des candélabres apportaient la preuve palpable de notre activité et jetaient une note claire et brillante sur tout l'ensemble.

Tous ces appareils nous avaient été prêtés par les fabricants pour le compte desquels nous les avons exécutés, et leurs cartes attachées aux objets témoignaient de la variété et de l'importance de nos rapports commerciaux.

Deux médailles d'argent ont été la récompense de ces efforts: l'une a été décernée à la Société, l'autre à M. l'abbé Milliard. (*Applaudissements*).

Ces marques d'estime nous ont consolés d'un petit évènement qui nous avait été très sensible au commencement de cette

année. En effet, ayant été dans l'obligation de quitter l'atelier de la rue St-Maur, notre premier asile, nous avons passé par un cruel moment d'angoisse. Heureusement la Providence veillait sur nous. Près de l'atelier que nous abandonnions, s'est rencontré un local parfaitement adapté à notre convenance, plus vaste, mieux aéré, plus sain, et qui s'est trouvé libre au moment opportun; nous nous sommes empressés de le prendre et le travail n'a pas été interrompu un seul instant.

Nos réunions du dimanche et les visites faites ce jour-là par les membres du Conseil ont continué comme l'année dernière. Nos enfants ont pu ainsi apprécier l'intérêt que portent à leur relèvement les membres les plus éminents de la magistrature et du barreau, les esprits les plus généreux et les plus nobles. Plusieurs conférences ont été faites le soir sur différents sujets de géographie et d'histoire, par M. Weber, notre collègue, qui unit une parole charmante à une bonne volonté toujours prête.

Ces réunions du soir ont pour nous le plus grand prix. Elles nous mettent en rapport avec les jeunes gens autrement que comme fabricants, patrons ou visiteurs pénitenciers. Pendant que passent devant leurs yeux quelques aspects de la vie, de la nature ou de l'histoire, il se formule des idées utiles, intéressantes, dans leur intelligence; les premières curiosités saines s'éveillent, et j'espère qu'ils conçoivent ainsi la nécessité et puisent le désir de meubler le vide effroyable de leur esprit. Ces conférences sont fort goûtées, d'autant plus que notre aimable orateur a trouvé le moyen d'ajouter à l'attrait de sa parole celui de projections lumineuses fort bien choisies et très vivantes. C'est un véritable commentaire par l'image. Quelques familles de patrons ou de personnes en relations avec nous se plaisent aussi à y assister; ainsi se maintient autour de nous un courant de sympathie dont profitent l'œuvre du Patronage et les jeunes gens qu'elle réunit.

Et, à ce propos, permettez-moi d'anticiper un peu sur le compte-rendu de l'année prochaine, pour adresser l'expression

de toute la gratitude du Conseil de Direction à l'éminent Inspecteur général du ministère de l'Intérieur, M. Puibaraud, qui, tout récemment, a bien voulu tenir chez nous le rôle de conférencier et dont la parole chaude et sympathique a obtenu un véritable succès. (*Applaudissements*)

Compte-rendu de l'Atelier.

J'aborde maintenant le compte-rendu matériel des opérations du Patronage.

Le nombre des jeunes gens qui ont été recueillis cette année est un peu inférieur à celui de l'année dernière :

165 nouveaux au lieu de 200 ;

ce qui, avec les 28 qui se trouvaient déjà chez nous au premier Janvier complète un chiffre total de 193.

Il est assez intéressant de voir que les individus recueillis au Patronage se distribuent dans des proportions à peu près constantes relativement à la durée de leur séjour.

Prenons comme points de comparaison le nombre des individus entrés à l'atelier du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1900 et celui des individus entrés du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1897.

	<i>En 1897</i>	<i>En 1900</i>
Sont restés de 1 à 6 jours.....	68	80
— de 6 jours à 1 mois....	39	43
— de 1 mois à 4 mois....	37	31
— au-dessus de 4 mois....	13	11

Je signale toutefois une tendance de la part des nouveaux venus à abrégier leur temps de séjour, et cette instabilité est une cause sérieuse de difficultés pour toutes les œuvres d'assistance qui veulent avoir un courant régulier de travail et d'affaires.

Sous le rapport des âges, les jeunes gens se répartissent ainsi par comparaison avec l'année précédente :

Sont entrés dans le Patronage :

	<i>En 1899</i>	<i>En 1900</i>
au-dessous de 16 ans.....	3	6
âgés de 16 ans.....	16	12
— de 17 ans.....	23	27
— de 18 ans.....	35	31
— de 19 ans.....	32	32
— de 20 ans.....	41	40
de plus de 20 ans.....	15	17

La concordance des chiffres est ici encore assez sensible.

Vous noterez peut-être que six jeunes gens au-dessous de 16 ans figurent dans cette liste et que nos statuts nous assignent la mission de recueillir que les jeunes gens âgés d'au moins 16 ans. Voici le motif des exceptions que je signale. Quatre de ces enfants nous ont été adressés à la suite d'une mesure de clémence rendue en leur faveur par MM. les Juges d'Instruction ; un autre nous avait été confié par son père qui le retirait de la Correction paternelle, et le dernier dont le frère était déjà à l'atelier nous a été confié par sa sœur en dehors de toute condamnation. Le petit bonhomme s'est bien conduit ; il est resté chez nous environ six mois environ et il est placé maintenant.

La majorité des jeunes gens vient de la Petite-Roquette.

Ainsi les condamnés nous fournissent 85 individus
la correction paternelle..... 11 —
et l'Infirmerie centrale..... 1 —

Les autres prisons nous donnent :

la Santé.....24 individus
Fresnes..... 3 —
le Dépôt..... 3 —
les prisons de province 8 —

Enfin les ouvriers libres, anciens patronnés se trouvant sans travail, ouvriers accueillis en un jour de détresse, lorsque l'atelier permettait de les prendre, etc.... sont au nombre de 31.

D'autre part, la confiance de MM. les Juges d'Instruction nous a adressé 26 individus qui, en raison de leur admission dans notre atelier, bénéficiaient d'une ordonnance de non-lieu. C'est la mesure de clémence et d'humanité la plus complète dont puisse bénéficier un prévenu sur lequel on fonde quelques espérances. Tous malheureusement n'ont pas suffisamment apprécié cette faveur car, sur 26, nous avons dû constater que 18 étaient partis au bout d'un ou deux jours, et que 8 seulement étaient restés jusqu'à leur placement. Nous avons fait notre devoir en prévenant immédiatement MM. les Juges de ces fuites quand elles se présentaient.

Enfin, parmi les jeunes gens contre qui leurs parents avaient cru devoir employer le moyen rigoureux de la Correction paternelle, dix ont trouvé dans l'atelier une étape nécessaire qui leur a servi de point de départ pour se replacer comme ouvriers.

Le nombre des journées de travail a un peu diminué :

5761 en 1900 au lieu de 6416 en 1899 ;

celui des journées de présence est de :

6416 au lieu de 7405 ;

mais en revanche on a beaucoup plus et beaucoup mieux travaillé cette année.

Nous avons été l'an dernier très satisfaits de constater que le chiffre d'affaires atteint par l'atelier s'était élevé à la somme de 12.186 fr. 15. Cette année-ci, nous arrivons au chiffre de 17.828,95 soit 5650 fr. — un tiers — de plus.

Les conséquences immédiates de cette activité sont que les salaires passent de 13.137, fr. 95 à 17.603, fr. 95 et la dépense moyenne de l'atelier s'abaisse de 6993 fr. à 4838 fr. soit de plus de deux mille francs ; par conséquent, quatre mille francs de salaires de surcroît en présence de deux mille francs de réduction sur les dépenses spéciales de l'atelier. Autre conséquence : la moyenne de la journée d'ouvrier s'est élevée de 2,18 à 3, 05 — moyenne inespérée jusqu'ici et qui représente

un accroissement de bien-être sensible et une exhortation excellente à l'économie et à la bonne conduite. (*Applaudissements*)

Toutefois, si la situation de l'atelier s'est montrée beaucoup plus prospère, il y aura peut-être sur la situation générale du patronage quelques ombres que M. le Trésorier Adolphe Démy vous fera connaître et que j'indique d'un seul trait pour ne pas anticiper sur son rôle : accroissement de loyer, accroissement d'impôts, pertes résultant de l'insolvabilité de certains débiteurs, obligation de souscrire à certaines compagnies d'assurances ouvrières.

Bilan moral

J'ai hâte d'arriver à ce que nous appelons le bilan moral du Patronage.

Sur les 193 jeunes gens que nous avons reçus :

77 ont été placés par les soins de la Société,

6 se sont engagés,

4 sont partis au régiment,

1 a été rapatrié,

25 étaient à l'atelier au 1^{er} Janvier 1901,

80 avaient quitté ou s'étaient placés d'eux-mêmes.

Sur les 88 premiers individus, nous n'avons connu que trois rechutes ; parmi les 80 derniers, nous savons que 6 ont été arrêtés de nouveau, sans pouvoir affirmer qu'ils soient les seuls.

Enfin, parmi les anciens patronnés, trente-deux sont sous les drapeaux et trente environ sont restés en relations avec nous.

Le nombre des placements se maintient donc à un niveau assez élevé :

en 1897..... 58 placements

en 1898..... 71 —

en 1899..... 88 —

et cette année-ci..... } 77 —
} 41 engagements au service militaire.

D'une façon résumée, il résulte de nos comptes que, depuis 1895 jusqu'au 1^{er} Janvier 1901, 840 individus ont été reçus par la Société et que sur ce nombre 479 ont été placés. (*Applaudissements*)

Je dois vous lire maintenant quelques lettres que nous regardons comme nos témoignages les plus précieux. Elles nous viennent un peu de tous les coins de la France ; il en arrive de Tunisie, de Toulon, du Finistère, du Nord, des environs de Paris, et chaque lettre qui revient nous rappelle les doutes et l'anxiété de la séparation et elle nous la fait doucement oublier.

Prenons d'abord celles qui sont adressées par des jeunes gens que nous avons placés. L'un d'eux nous est arrivé le 30 décembre 1898. Petit comptable dans une maison de commerce, il avait fait une sottise, justement expiée à la Petite-Roquette, mais, malgré les bonnes résolutions, il était d'un placement difficile. On ne pouvait, en effet, lui rendre une situation analogue, qui exige des antécédents honorables, et d'un autre côté il ignorait tout métier manuel. On l'a mis à l'établi ; il a fait bravement son devoir, poussé la lime et le burin, et gagné très convenablement sa vie. Un an et demi après, en août 1900, s'est présentée l'occasion de le faire entrer chez un petit entrepreneur des environs de Paris, qui s'est montré très paternel pour lui, lui a confié des travaux de bureau, et voici la lettre que nous a écrite le jeune homme.

« 15 Septembre 1900

« Monsieur l'Abbé,

« Je suis bien content de vous écrire ces quelques mots pour vous apprendre que le patron auprès de qui vous m'avez recommandé est bien bon pour moi. Il me met au courant et je suis sûr qu'avec ses bons conseils, avant un mois je pourrai opérer tout seul. »

« Je ne saurais trop vous remercier, M. l'abbé, de toutes les bontés que vous avez eues pour moi ; il est bien certain que c'est

« grâce à vos bons conseils et à votre protection que je suis dans une bonne voie, qu'un bel avenir se présente devant moi ; et si un jour je deviens un homme, je pourrai dire que c'est à vous que je le dois. »

« Je ne veux pas oublier non plus ces Messieurs du Patronage que je remercie de grand cœur du dévouement et de l'affection qu'ils nous témoignent... »

Un autre, arrivé à Paris sans ressources, a pu trouver un asile et du travail dans notre atelier, surmonter les premiers moments difficiles, et le voici maintenant aussi dans une situation stable, sûr de l'avenir, et sa reconnaissance s'exprime d'une manière touchante :

« 24 Octobre 1900

Monsieur l'Abbé,

« Je suis resté à Paris et suis depuis cette date gérant d'une maison... Je serai toujours heureux de vous faire part de ma situation et de ce qui pourrait m'advenir d'heureux dans la suite..

« J'aurais été bien embarrassé lors de mon arrivée à Paris, si vous ne m'aviez charitablement accueilli... »

Parfois d'étranges histoires viennent nous surprendre.

Voici un jeune homme appartenant à une excellente famille, fils d'une mère pieuse, et ayant auprès de lui des frères et des sœurs parfaitement élevés. Malheureusement le père est mort, la mère n'a pas une main assez ferme ; et le jeune homme, placé à Paris, loin de ses parents, entraîné à je ne sais quelles folies, commet un détournement. Il échoue à la Petite-Roquette au milieu de la désolation de tous les siens.

Un de ses parents cependant s'intéresse encore à lui ; il ne veut plus lui écrire directement, mais il sollicite notre excellent aumônier en sa faveur, il lui demande de voir le jeune homme, de s'en occuper et ses paroles sont vraiment touchantes.

« 23 Septembre 1899

« Monsieur l'Abbé,

« J'ose vous supplier de vouloir bien avoir pour ce pauvre enfant une
« attention toute spéciale. Je le crois plus égaré que corrompu. Avec
« votre conseil il peut retrouver sa vie et redevenir digne de notre
« affection. Ne lui dites pas que mon vieux cœur s'est interposé
« auprès de vous en sa faveur ; mais si vous êtes assez bon pour me
« donner quelque espérance dans son rétablissement et quelque
« confiance en lui, je serai heureux de mêler ma voix à la vôtre et
« de m'unir à votre œuvre de régénération.

« J'espère donc en vous, Monsieur l'abbé ; le bon Dieu qui bénit
« et féconde les œuvres généreuses ne laissera pas sans secours ce
« pauvre égaré, si vraiment le repentir est dans son cœur et si les
« nobles sentiments chrétiens qu'il m'a montrés sont bien sincères.

« Quand vous le connaîtrez assez, vous voudrez bien m'écrire ce
« que vous pensez de lui.....»

L'espérance de cet excellent homme n'a pas été trompée. Le malheureux enfant a pu, grâce à un ami, trouver une situation dans une usine ; il y travaille, il fait des économies honorables et il nous a fait porter ses remerciements de l'avoir accueilli dans sa détresse.

Un autre de nos correspondants a profité d'une offre obligeante qui nous avait été faite ; il a été accepté comme mineur dans une mine de charbon, et il nous peint d'une façon pittoresque quelques détails de sa vie.

« 20 Mars 1899

« Monsieur l'Abbé,

« Excusez-moi si je ne vous ai pas écrit plus tôt, c'est que
« lorsque je suis arrivé je n'ai pas su tout de suite où je logerais. Je
« devrais vous dire avant tout que j'ai été bien reçu chez Monsieur.
« X... et il a été également très gentil pour moi ; ce Monsieur m'a
« fait souper en son château et ensuite il m'a donné 1 franc et m'a
« fait conduire à une auberge en attendant que je sache où je serais
« logé. Lundi soir il m'a fallu aller chercher un livret d'ouvrier,
« aller aussi chez le docteur pour passer la visite pour voir si je
« serais bon pour descendre dans les mines et comme vous devez

« vous en douter j'ai été bon pour le service et il m'a encore fallu
« aller à la Mairie pour faire remplir le livret et ce n'est qu'aujourd-
« d'hui qu'on a pu trouver la personne chez qui je logerais. J'espère
« être très bien chez les gens où je suis et l'on me retiendra la
« pension sur la quinzaine.....»

« 11 Avril 1900

« Monsieur l'Abbé,

«Voilà près de trois semaines que je travaille dans
« les mines, je vous dirai que le travail me plaît assez. Je gagne en
« ce moment 3 francs et 30 centimes par jour ; dans une ou deux
« quinzaines je gagnerai 3,50 et le chef de fosse m'a dit que si je
« travaillais bien que dans 3 ou 4 mois je pourrais faire un aide-
« mineur et je gagnerais 4 francs par jour.

« Je vous dirai que de moment-ci, je ne suis que hercheur, ou si
« vous aimez mieux, je ne fais que remplir les charriots et les trainer
« jusqu'à un certain endroit où un cheval vient les prendre.....

« J'espère, Monsieur l'abbé, que vous enverrez le plus de cama-
« rades que vous pourrez, car les personnes chez qui je loge ont
« l'intention de reprendre encore un pensionnaire.....»

Je passerai un peu plus brièvement sur les lettres des jeunes soldats qui sont en France ou en Tunisie. Trois d'entr'eux ont eu l'excellente idée de confier, avant de partir, une partie de leur petit pécule au Patronage, ce qui leur a permis d'éviter les dépenses irraisonnées du départ et de garder des ressources pour le moment utile.

Le premier écrit pour demander un envoi d'argent sur lequel il échafaude des combinaisons assez curieuses :

« 10 Avril 1900

« Monsieur l'Abbé,

« Je m'empresse de vous donner de mes nouvelles qui d'ailleurs
« sont très bonnes. Je me trouve très bien au régiment. Ayez la bonté
« quand vous m'écrirez de m'envoyer 25 francs pour compléter ma
« masse ; j'ai déjà 10 francs, mais ça ne suffit pas. Pour être bien
« vu des chefs, il faut avoir une bonne masse et on obtient plus faci-
« lement des permissions.....»

Le suivant nous fait assister au récit de son voyage, 8 jours pour aller au Keff : dont 24 heures de chemin de fer, 30 heures de bateau, 12 heures de chemin de fer encore, puis 2 jours de marche.

« Vous pouvez croire que pour un Parisien, c'est bien dur. »
Puis il nous initie à la philosophie de la vie militaire.

« 9 Décembre

Monsieur l'Abbé,

«D'après ce que je vois ici et ce que me racontent les
« anciens, ici il faut savoir se soumettre, sans cela c'est la prison et
« pour finir Biribi, mais je ne serai pas de ceux-là, je vous prie de
« le croire.

« Je vous prierai, Monsieur l'abbé, de vouloir bien m'envoyer les
« 10 francs que je vous ai laissés, car avec les 15 francs que je suis
« parti, il ne me reste plus rien.....

« 24 Décembre 1900

« Je m'habitue très bien à la vie militaire, seulement j'aurais
« préféré être dans une autre ville de garnison, car la ville du Kef
« ne nous rappelle en rien notre vieux Paris.....

« Je me rappelle toujours les conseils que m'ont donné ces
« Messieurs du Patronage et je vois qu'ils étaient bien renseignés.
« Ici la bonne conduite est une bien belle chose et ce n'est pas diffi-
« cile de se conformer à la discipline.»

Le troisième nous écrit à son arrivée au corps et trouve quelques mots de reconnaissance pour l'excellent abbé Milliard qu'il avait laissé souffrant et, bien qu'il demande un envoi d'argent, il laisse encore une certaine somme en caisse.

« 23 Novembre 1900

« Monsieur l'Abbé,

« Je commence ma lettre en vous remerciant de ce que vous
« avez fait pour moi et en vous souhaitant une bonne et heu-
« reuse année et je pense que ma lettre vous trouvera bien
« portant, car lorsque je suis parti, vous étiez souffrant.....

« Pendant tout le temps du voyage, nous avons été obligés
« ainsi qu'à notre arrivée de dépenser pas mal d'argent et c'est
« pourquoi je vous prierai de m'envoyer une pièce de 5 francs
« sur le compte qui me revient, ce qui fera 5 fr. 15 avec le
« timbre. Donc il me restera 54 fr. 85 en caisse. Je vous
« remercie d'avance.....»

Est-il utile d'ajouter en passant que les timbres n'ont pas été déduits ?

Un autre correspondant n'est pas fâché de faire savoir à M, le Trésorier qu'il se conduit bien et qu'il sera heureux de retrouver sa protection au moment où il quittera le service. Peut-être même les petites douceurs intérimaires qu'une âme généreuse peut offrir — par la poste — ne sont-elles pas sans influence — et cela est bien naturel — pour rafraîchir la mémoire du militaire.

« 31 Décembre 1900

« Monsieur Adolphe Démy,

« J'ai profité du nouvel an pour vous exprimer mes vœux
« du nouvel an et en même temps vous remercier de tout ce
« que vous avez fait pour moi.

« M. le Trésorier, le métier que je conduis en ce moment
« c'est grâce à vous ; je suis arrivé à Paris, ne sachant rien
« de ce que vous m'avez fait faire.....

« Par vos bons conseils et ceux de notre cher abbé
« M. Milliard que j'estime beaucoup. J'ai profité de vos bons
« conseils que beaucoup de ceux avec qui j'étais n'ont pas
« voulu entendre. Le patron étant très content, moi, je pense
« qu'au retour du régiment je reprendrai ma place.

« M. le Trésorier, maintenant je suis au service, je me suis
« fait estimer de mes chefs en travaillant pour notre chère
« patrie.....

« M. le Trésorier, je pense vous revoir aussitôt que je serai
« à Paris.

Voici maintenant une lettre que j'extrai d'une suite de plusieurs ; elle me semble intéressante par la peinture des sentiments de tristesse qui dominent d'abord chez le jeune soldat isolé sur une terre lointaine, et ensuite par le réveil de l'énergie, par la réaction généreuse et digne d'un cœur français qui vient l'animer, et le prépare, après cette épreuve à reconquérir une place honorable parmi ses compatriotes.

« 27 Mai 1900

« Monsieur l'Abbé,

« Je me permets de vous adresser ces quelques lignes pour
 « vous donner de mes nouvelles, sachant le contentement que
 « vous éprouvez d'en recevoir de vos obligés et en même temps
 « pour me rappeler à votre bon souvenir.

« Que vous dirais-je bien de ma situation ?

« Elle n'est pas brillante ; comme vous devez le savoir le
 « métier est dur et le climat d'une chaleur torride. Je
 « m'efforce toutefois de lutter contre le découragement et la
 « nostalgie qui m'envahit en attendant des jours meilleurs, en
 « ayant soin de céder à ma pauvre mère les angoisses que
 « j'éprouve et en me rappelant aussi les sages conseils et
 « l'encouragement à la résignation que vous m'avez prodigués
 « et qui m'ont tellement profité que je me sens renaître à une
 « vie nouvelle. J'ai confiance dans l'avenir car ma conduite au
 « corps est parfaite et mes notes excellentes.

« Je compte donc toujours, Monsieur l'Abbé, sur votre
 « bienveillante et paternelle sollicitude et en attendant le
 « plaisir de vous revoir, veuillez agréer, Monsieur l'Abbé,
 « l'expression de ma profonde et respectueuse gratitude.

Je termine sur ces dernières paroles. Je ne sais si dans le monde on se représente facilement les abîmes de vices, d'anéantissement moral et physique où tombent les malheureux que la faute a saisis, les idées de suicide et de révolte qui les hantent quelquefois, et ce dégoût profond, cette horreur

indicible des abominables compagnies où ils ont été jetés. Je laisse de côté, pour ne pas vous tenir trop longtemps, bien de terribles confidences à ce sujet, et je pourrais citer telle lettre où la cellule, si attaquée parfois encore maintenant, est célébrée comme une délivrance.

Je ne veux pas abuser devant vous de ces tableaux douloureux. Vous les connaissez déjà ; votre compassion s'est déjà éveillée au sujet de ces plaies sociales et elle a su répandre autour d'elles comme une atmosphère de bonté et de consolation.

Nous essaierons de répondre à l'élan de votre cœur, et de justifier toujours votre sympathie. L'avenir déroule devant nous une route interminable ; la longue suite des crimes et des misères ne cesse pas de s'étendre et de se continuer d'année en année.

Espérons que nous pourrons encore, à côté des tristesses que nous vous faisons connaître, vous montrer aussi le spectacle réconfortant des relèvements. (*Applaudissements*)



RAPPORT

de

M. ADOLPHE DÉMY

Trésorier

SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ



Mesdames et Messieurs,

Je viens pour la première fois en ce nouveau siècle vous présenter, comme trésorier, un rapport sur l'état des finances de la Société. Je viens tracer un tableau du budget de l'œuvre pendant la sixième année de son existence, et vous exposer les résultats de l'exercice 1900.

Le montant des dépenses a été en 1900 sensiblement le même qu'en 1899. Car, si les loyers se sont trouvés augmentés par suite du changement d'atelier et de l'agrandissement des locaux, notre part contributive dans les dépenses de l'atelier a diminué d'une somme à peu près équivalente et nous avons pu placer à la réserve une somme presque égale à celle que nous avions placée l'an dernier, une somme de 3207 fr. 50.

Si le total des dépenses n'a pas augmenté, nous devons constater malheureusement que nos recettes, dans leur ensemble, ont subi un léger fléchissement.

Sans doute le noyau principal de nos recettes est demeuré le même. En effet, la pierre angulaire de notre budget, c'est la subvention de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et, cette année comme l'année précédente, Monsieur le Ministre a bien voulu nous accorder une subvention de quatre mille francs. Qu'il reçoive ici, ainsi que Monsieur le Directeur des services pénitentiaires, Monsieur Duflos, qui veut bien nous témoigner une

si persévérante bienveillance, l'expression de toute notre gratitude. (*Applaudissements*)

Mais à côté de cet élément, dont la faveur de l'administration fait une ressource constante, notre budget renferme des variables et c'est sur ces variables que s'est produite une certaine diminution. Je ne parle pas des indemnités pour les libérés conditionnels — si elles ont été moins fortes, nous avons eu moins de dépenses ; je ne parle pas des subventions des Conseils généraux — les assemblées départementales nous ont été fidèles et nous ont maintenu leurs subventions coutumières ; je ne parle pas des intérêts de notre réserve qui ont naturellement grossi avec le chiffre même de cette réserve, mais je parle des ressources que nous tirons de la bienfaisance individuelle et de la charité privée. Le Sermon a donné cette année un produit moins abondant que les années précédentes, et parmi les cotisations qui forment pour ainsi dire notre fond de bourse, si des dons larges et généreux ont grossi l'apport des bienfaiteurs, une diminution légère sur les sociétaires mais plus considérable sur les souscripteurs est venue réduire notablement ces branches maitresses de nos ressources.

Et cependant, est-ce le moment de se décourager quand notre œuvre à tous est parvenue, si j'ose parler de la sorte, à l'âge viril — la voilà déjà qui date d'un autre siècle ! — quand nous voyons le fruit apparaître pour ainsi dire en fleur sur l'arbre que nous avons planté ensemble.

Et ces résultats que Monsieur le Secrétaire vous exposait tout à l'heure d'une façon si attrayante, je puis pour ainsi dire les chiffrer. Vous savez en effet que depuis quelques années, à côté du budget de l'œuvre, nous avons le budget des pupilles, c'est-à-dire le tableau des épargnes et que j'ai à vous présenter ici un compte-rendu — comment dirai-je ? des finances morales de nos protégés.

Il est évident que nous ferions une œuvre vaine si, à côté des notions de devoir, de vie régulière, de travail dont nous

tâchons de pénétrer ceux que nous recueillons, nous ne nous efforcions de les initier à la pratique de l'économie, de leur donner ce qui est à la fois un bouclier et un aiguillon, un pécule. C'est un bouclier contre les tentations : contre les tentations vis-à-vis d'autrui, contre les délits de misère, car celui qui possède n'a besoin de rien prendre au prochain ; contre les tentations vis-à-vis de soi-même, car celui qui a eu peine à amasser ne se soucie pas de gaspiller ce qui lui a coûté tant d'efforts. C'est un aiguillon, car posséder donne l'ambition de posséder davantage, d'enfler le bas de laine et on peut appliquer à l'épargne la remarque d'Adam Smith à propos du gain : « L'argent, dit le proverbe, aime l'argent ; lorsqu'on a gagné un peu, il devient souvent aisé de gagner davantage. La grande difficulté est de gagner ce peu. »

Oui, la grande difficulté, c'est le commencement de l'épargne, et cette difficulté était particulièrement grave cette année. Cette année en effet la caisse d'épargne avait une concurrente redoutable, l'Exposition. Les attractions de l'Exposition ne sont pas des incitations à l'économie. M. Melchior de Vogué a parlé jadis de la puissance d'aimantation qu'exerçait la tour Eiffel qui faisait mettre le cap dans tous les ports sur la séduisante merveille. Ce que disait de la tour Eiffel le spirituel académicien est vrai pour toutes les galeries. Elles ont leur magnétisme et malheureusement elles n'attirent pas seulement le fer, elles soutirent l'argent dans la poche des visiteurs. Nos pupilles l'ont éprouvé.

Eh bien, malgré ces « divertissements », comme eût dit Pascal, et ces tentations, les résultats sont encore plus favorables que les années précédentes et les livrets ont enregistré des chiffres inconnus. Jusqu'ici jamais le chiffre de trois cent francs n'avait été dépassé. Cette année, un ancien peut montrer une somme de quatre cents francs inscrite à son livret. Ce n'est plus comme l'an dernier, un seul de nos pupilles qui atteint l'ancien maximum : deux de nos patronnés peuvent,

comme il y a deux ans, montrer trois cents francs à leur livret. Six, et non plus seulement trois, ont amassé deux cents francs et s'il n'y a qu'une douzaine de jeunes adultes au lieu de dix-huit l'an dernier, qui ont amassé cent francs, ce n'est pas, vous le voyez, que nos protégés soient restés en deça de ce chiffre, c'est que plusieurs ont réussi à atteindre un degré supérieur, la deuxième ou la troisième centaine.

Voilà les prix et ce mot n'est pas une simple métaphore. Car vous savez que pour chaque centaine de francs amassée, il est alloué à ces prévoyants par le trésorier une récompense de dix francs, couronnement de l'épargne passée, amorce de l'épargne à venir. (*Applaudissements*)

Au-dessous des prix viennent les accessits. A côté des vainqueurs, il convient de citer ceux qui, s'ils n'ont pu encore atteindre le but, ont du moins fait effort pour en approcher. Comme l'an dernier une dizaine de nos pupilles ont amassé plus de soixante-quinze francs, une trentaine, cinquante francs, vingt-et-un enfin ont plus de trente-cinq francs inscrits à leur livret.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, l'esprit d'économie est dans ce patronage : et les chiffres que je vous donne, ce sont ceux des sommes mises de côté par nos jeunes protégés pendant leur séjour à l'œuvre, car il en est parmi eux dont le livret, grâce à des réserves antérieures, grâce à des héritages, s'élève à des sommes bien supérieures. Et nous pouvons constater un autre effet : l'effet moral de l'épargne pratiquée. Ceux qui ont économisé sur leurs gains, ont conservé et grossi leur avoir : deux autres qui avaient méconnu nos conseils et qui avaient eu à recueillir des sommes importantes se sont hâtés de les dissiper et l'un d'entre eux est même depuis revenu dans la prison. L'économie, vous le voyez, est une cuirasse qui protège l'argent même qui n'est pas le fruit de l'épargne personnelle.

Ainsi, vous pouvez le constater, notre œuvre a continué la

tâche qu'elle s'était fixée lors de son institution : parfaire nos pupilles en leur donnant ce qui leur manquait, le lest de saines notions morales et aussi cet autre lest, le pécule dont la possession restituée à l'homme, avec la force et la dignité, le sentiment de la responsabilité, le pécule qui guérit de l'insouciance par la sollicitude même qu'il cause. (*Applaudissements*)

Voilà l'œuvre. Eh bien ! Mesdames et Messieurs, que faut-il pour la confirmer et l'achever ? Il n'y manque que des ouvriers plus nombreux. Songez que cette œuvre est la vôtre, que ce bien est votre bien, que ce rayonnement de probité, d'épargne et de moralité, c'est vous qui en êtes les foyers, que cette diffusion de l'économie, c'est vous qui en êtes les auteurs. Songez que nous ne sommes que les distributeurs de vos bienfaits et les intendants de vos largesses, et alors... oh ! alors, vous n'hésitez pas à travailler au développement d'une œuvre que vous avez fondée et qu'il vous appartient de propager. Vous y travaillerez en donnant plus largement encore, car l'argent c'est le nerf de la guerre, de la guerre au mal, au vice, au délit, de la guerre à la récidive comme de toute autre. Vous y travaillerez aussi en nous amenant de nouveaux coopérateurs, en recrutant de nouveaux adhérents, en attirant de nouveaux membres. Que chacun de vous amène seulement un ami, et voilà non-seulement notre contingent doublé, non-seulement notre avenir assuré, mais surtout voilà l'œuvre divulguée, répandue, adoptée comme un des éléments tutélaires de l'existence sociale. Faites-vous les propagandistes de l'idée de notre patronage et, soyez sûrs qu'en agissant ainsi vous acquérez un double mérite, un mérite individuel, vous faites ainsi une œuvre de charité, un mérite social, vous faites une œuvre de solidarité. Les Romains décernaient une couronne de chêne à celui qui avait sauvé la vie à un citoyen. Plus que les héros classiques, vous seriez dignes de cette récompense : car, par votre coopération, non-seulement vous assurez le salut d'un malheureux, non-seulement vous le sauvez, mais vous sauvez

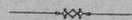
aussi la société de ses attaques en ôtant au régénéré l'occasion de les renouveler. Faites-vous donc les zélateurs inlassables de cette œuvre qui est la nôtre à tous et vous aurez bien mérité, non-seulement de votre conscience, mais encore de la société et de la France. (*Applaudissements prolongés*)



DISCOURS

de

M. le bâtonnier POUILLET



Mesdames et Messieurs,

Je ne peux pas laisser sans réponse les dernières paroles de M. le Conseiller Petit; j'en ai été profondément touché; mais qu'il me permette de lui dire qu'elles ont été trop flatteuses, et très exagérées. La vérité, la voici: Quand, au commencement du mois dernier M. le Président Petit, accompagné de mon excellent ami M. Passez, est venu me demander de prendre la parole à la séance d'aujourd'hui, je n'ai pas su lui résister. Comment l'aurais-je pu? Vous connaissez M. le Président Petit depuis bien longtemps et vous savez que c'est un charmeur s'il en fût. J'ai donc accepté. Il y a quelques jours, quand j'ai dû penser aux choses que je vous dirais aujourd'hui, je me suis trouvé très embarrassé et j'ai aperçu les difficultés extrêmes de la tâche que j'avais très imprudemment acceptée. Mon embarras a grandi encore quand, me reportant au discours des hommes éminents qui m'ont précédé à cette place, j'ai vu toutes les belles choses qu'ils vous avaient dites. Alors, j'ai pris un parti héroïque: j'ai écrit mon discours — que je me suis efforcé de ne pas faire long — et, au lieu d'improviser avec cette facilité qu'aujourd'hui même nous avons admirée chez M. le Président Petit, je me contenterai de vous le lire. Ce sera la revanche de ce qui s'est passé jeudi dernier à l'Académie Française. Vous savez que M. Emile Ollivier, rompant avec toutes les traditions de l'Académie, a débité son discours sans aucun papier à la main — il paraît même que la coupole en a tremblé sur ses fondations —

je ferai la même chose, sauf que ce sera tout le contraire, et qu'au lieu de débiter mon discours, en ayant l'air de l'improviser, je le lirai tout simplement. (*Applaudissements*).

Vous êtes tous ou presque tous, j'imagine, membres de la Société ; vous en connaissez le but, vous en savez l'histoire, vous êtes au courant de son organisation, de ses moyens d'action, de ses espérances ; vous savez ce qu'elle a déjà fait, ce qu'elle voudrait faire encore. Que vous dire dès lors de nouveau, d'imprévu et que vous sachiez déjà ? Mais qu'importe, se lasse-t-on jamais d'entendre parler de ceux qu'on aime ? Quand les parents sont assis au foyer domestique et qu'ils devisent entre eux, de quoi se parlent-ils, sinon de leur enfant. Ils aiment à rappeler tout ce qui touche à lui. Ils se retracent avec complaisance tous les menus faits de sa naissance, de son enfance, de sa jeunesse. Ils ont beau les connaître par le détail, ils se plaisent à y revenir.

Or, que sommes-nous ici, sinon des parents qui se réunissent dans le seul but de parler entre eux de l'enfant qui leur est cher ? Nous entr'ouvrons même volontiers la porte, pour que ce que nous disons entre nous soit un peu entendu au dehors ; fiers de l'enfant que nous élevons et qui grandit sous nos yeux, en grâce, en force et en beauté, nous ne l'aimons pas d'une façon exclusive ; notre paternité n'est pas jalouse, nous sommes heureux de la partager avec qui veut bien l'aimer avec nous, nous faisons même appel à tous les pères et mères adoptifs qui voudraient bien se joindre à nous pour nous aider à le pousser dans le monde. (*Applaudissements*)

Parlons donc une fois de plus de la société de patronage des jeunes adultes libérés.

Le siècle qui vient de finir a été et restera, dans l'histoire de l'humanité, un grand siècle, le plus grand peut-être qui ait jamais existé. Il a été grand par le développement presque invraisemblable des sciences appliquées ; il nous a été donné de voir sous nos yeux s'y produire des merveilles, jadis on aurait dit : des miracles. Après avoir vu tour à tour les prodiges accomplis par l'homme à l'aide de la vapeur, du soleil, de l'électricité, c'est-à-dire la locomotive, la télégraphie et la lumière électrique, le téléphone, le phonographe, la photographie des couleurs, les

rayons X, nous voyons naître la télégraphie sans fil et nous devinons déjà dans un crépuscule à peine incertain la direction des ballons. Nous en sommes arrivés à penser que, dans le domaine des choses physiques et matérielles, rien n'est impossible à l'homme, et nul aujourd'hui, dans cette ordre d'idées, n'oserait dire de rien : « Cela ne sera pas. »

Ce siècle est grand aussi par les transformations qu'il a apportées dans les idées sociales. Issu de la Révolution, qui avait pris pour devise ces mots magiques : liberté, égalité, fraternité, le dix-neuvième siècle s'en est directement inspiré. S'il n'est pas parvenu à nous donner toute entière la liberté, que nous voyons chaque jour méconnue ou violée, s'il a le plus souvent mal compris et faussement appliqué le principe d'égalité, en revanche, l'idée de fraternité a fait son chemin, a pénétré tous les esprits, et les heureux du monde se sont instinctivement penchés vers ceux qui souffrent pour les consoler, pour les soutenir, pour leur prêter aide et assistance. Cette aide était au siècle dernier une exception ; la charité était alors comme le patrimoine exclusif de la religion, qui mettait en quelque sorte son orgueil à secourir toutes les misères, les misères physiques comme les misères morales ; dans un temps où tout était privilège, elle avait fait de l'assistance et du dévouement aux malheureux son propre privilège. le plus beau et le plus admirable de tous les privilèges, puisqu'il consiste à s'oublier soi-même pour ne songer qu'aux autres. Ce rôle, elle le conserve encore aujourd'hui, et il faut qu'elle le conserve toujours pour le plus grand bien de l'humanité. Seulement en ce temps-là elle était seule à supporter ce fardeau d'assistance. Le monde plus occupé de ses plaisirs que de ses devoirs, le lui laissait volontiers, et s'en désintéressait lui-même. Nous avons vu avec épouvante, à l'Exposition de 1900, à quel état lamentable étaient réduits les malades dans les hôpitaux ; nous avons vu la reconstitution d'une salle de l'Hôtel-Dieu, dans laquelle un seul lit contenait jusqu'à six malades couchés côte à côte, tête bêche. Les Sœurs de la Charité se multipliaient au milieu de ces horreurs, donnant sans compter leur propre vie pour sauver celle de leur semblable. Quand au reste du monde, il passait indifférent, regardant les

maux comme inhérents à une classe d'individus naturellement créés pour souffrir.

Ce qui se passait dans les hôpitaux se passait à plus forte raison dans les prisons ; qui aurait songé à s'en occuper ? M. Louis Rivière dans son intéressant rapport sur le congrès international du patronage des libérés rappelle les vers que Molière place dans la bouche de Tartuffe :

Je vais aux prisonniers
Des aumônes que j'ai partager les derniers.

On voit par là qu'il existait déjà des œuvres pieuses dont le but était de procurer aux prisonniers des vivres, des vêtements, des soins médicaux, mais l'idée de secours moral, d'assistance sociale, de reclassement en un mot, était absente. Qui aurait songé à rouvrir les rangs de la société à un condamné, quand la volonté de la loi, en marquant certains condamnés au fer rouge, était de les désigner au mépris du public et de permettre à tous de les reconnaître pour s'en garer comme d'un fléau. La religion enseignait bien la charité, elle recommandait d'aimer son prochain comme soi-même ; mais les condamnés étaient des gens hors la loi, et l'idée de fraternité sociale n'avait pas encore pénétré l'âme même de la nation. Cette grande et féconde idée, nous la devons à la Révolution, et nous devons l'en bénir. Aujourd'hui, personne n'y reste indifférent, les grands descendent volontiers vers les petits, les heureux vont d'eux-mêmes aux misérables, et cette aide sociale n'est plus même une vertu ; elle est devenue, pour tous, une habitude, une nécessité, une des conditions ordinaires de la vie. L'exemple, donné naguère par la religion, rien que par elle, et qui ne se comprenait pas en dehors d'elle, s'est communiqué de proche en proche, car le bien a sa contagion autant et plus que mal ; les femmes se sont faites d'abord les prêtresses de la fraternité, et par elles la fraternité a gagné toutes les familles, tous les cœurs et est finalement entrée dans les mœurs. Combien de personnes, qui sans se soucier autrement des prisons et de leurs hôtes, regarderaient comme une faute de goût de refuser leur obole à une œuvre de bienfaisance, pour laquelle on les sollicite.

Je ne sais plus quelle femme d'esprit disait que la charité est une affaire de mode ; souvent, cela est vrai ; mais que j'aime

mieux le mot charmant de Mlle de Lavallière, dont le cœur apaisé, épuré, à la suite des orages qui l'avaient agité, compatissait à toutes les infortunes, s'ouvrait à toutes les souffrances, comme il s'était ouvert à toutes les tendresses. Elle disait : « Celui qui n'a pas la charité n'a rien ; il est comme une plante stérile que le soleil n'éclaire point. »

Ce sera l'un des mérites de notre siècle d'avoir ouvert les fenêtres, toutes grandes, à ce soleil de la charité qui réchauffe, qui vivifie, qui régénère et qui fait pardonner bien des fautes.

A Dieu ne plaise que je refasse l'histoire du patronage en France et des sociétés de patronage. J'ai appris moi-même par le rapport de M. Louis Rivière, que je citais tout à l'heure, que la première société de patronage date de 1822 et s'est formée à Strasbourg. Puis sont venues toutes ces sociétés que vous connaissez bien, auxquelles peut-être vous participez : en 1833, la société des jeunes détenus et libérés, fondée par M. Béranger, président de la chambre à la cour de cassation, dont le nom est demeuré légendaire dans les annales du bien et ne sera jamais oublié. Comment pourrait-il être oublié, quand nous le voyons porté, près de nous, par un fils illustre qui n'a lui-même de passion que pour le bien, à qui nous devons des lois de miséricorde et de justice, qui, sans se laisser entraîner à ces utopies dangereuses qui voudraient supprimer la responsabilité des criminels et généraliser la théorie du délit nécessaire, tient la balance égale entre la rigueur de la loi et la mansuétude que mérite une première faute, quand elle reste unique dans la vie de celui qui l'a commise. (*Applaudissements*)

Puis sont venues : l'œuvre des prévenus et acquittés de la Seine, la société des prisonniers protestants, la société générale pour le patronage des libérés, la société de protection des engagés volontaires où M. le conseiller Voisin patronne sous les drapeaux des jeunes gens nés souvent dans les pires conditions sociales et qui rachètent leur passé par leur dévouement au pays. Leurs fautes, ignorées de leurs camarades, restent un secret soigneusement gardé entre leurs chefs et M. Voisin. Comme on comprend alors l'influence moralisatrice de cette école qui s'appelle l'armée, et qui, dans nos tristes luttes

politiques, doit rester entourée de notre respect et de notre admiration. Comme on sent toute la vérité et toute la grandeur de ce mot d'Emile Augier dans l'une de ses comédies : « Le drapeau n'est pas un chiffon au bout d'une perche ; c'est la robe même de la patrie. » (*Applaudissements*)

A côté de ces sociétés de patronage créées à Paris et pour Paris, et bien entendu je n'en cite que quelques-unes, il s'en est fondé une foule d'autres en province ; on en trouve dans toutes les grandes villes, où leur besoin se fait plus particulièrement sentir. Ces sociétés deviennent les auxiliaires de la justice en s'attachant, avant tout, à sauver de la prison les enfants coupables d'une première chute, souvent pour avoir obéi à un mauvais conseil, à un entraînement irréflecti. Et l'on ne saurait trop louer l'espèce de compromis qui, chaque jour, s'établit entre la justice fermant les yeux sur un délit évident, et la société de patronage qui réclame et recueille le petit délinquant, pieux mensonges qui honorent et grandissent la magistrature aux yeux des hommes de bien et lui valent le respect de tous.

Tous ces patronages ont chacun leur objet et leur but précis ; ils sont nombreux et variés dans leur action. Il en manquait un pourtant, et c'est le nôtre. Il existe à la Petite Roquette, vous ne l'ignorez pas, deux genres de détenus, qui ne sont plus, qui ne peuvent plus être considérés comme des enfants, par cela même qu'ils ont plus de seize ans. Les uns ont été condamnés à de courtes peines pour des délits divers, généralement des vols. Les autres, simples indisciplinés, rebelles à toute obéissance, à toute règle, ont été envoyés là en correction par leurs parents. Leur temps de détention achevé, la porte de la prison s'ouvre pour ces jeunes détenus, et les voilà sur le pavé ayant dans leur poche le petit pécule qu'ils ont gagné par travail dans la prison. Que vont-ils devenir ? Les mauvais camarades les guettent à la sortie, pour dévorer avec eux le pécule, ce qui est bientôt fait, et pour les entraîner de nouveau dans le vice, si ce n'est dans le crime. La prison les reprend bientôt et ne les rend plus, ou plutôt ne les rend un instant que pour les reprendre encore. Autant d'hommes perdus pour la

société. D'autres, avec de meilleurs instincts, cherchent à rentrer dans la vie normale ; ils vont partout demandant du travail. Ah ! donner du travail, Cormenin l'a dit : c'est la meilleure des charités pour ceux qui la font et pour ceux qui la reçoivent. Mais peut-on blâmer les industriels et les commerçants qui, tenant à se renseigner sur le passé de celui qui se présente à eux, et apprenant qu'il sort d'une prison, refusent de le prendre et l'éconduisent. Qui n'en ferait autant ? Je sais bien que M. Henri Houssaye nous contait l'an dernier avec un humour charmant, qu'Emile de Girardin, ayant besoin d'un valet de chambre, vit se présenter à lui un homme qui, n'ayant ni papiers ni certificats, confessait avec franchise qu'il avait passé dix ans au bagne de Toulon, et que le grand publiciste, qui se vantait d'ailleurs d'avoir une idée par jour, eut ce jour-là l'idée de prendre le forçat à son service. Il est vrai qu'il eut la main heureuse ; car cet homme fut, paraît-il, un valet de chambre modèle et devint même l'homme de confiance d'Emile de Girardin. Convenez pourtant que c'était bien risqué et que peu de personnes auraient engagé un domestique sur une pareille confession. M. Houssaye nous disait bien que l'homme avait un regard droit et une physionomie intelligente qui parlaient pour lui et que d'ailleurs Girardin n'aimait pas à perdre son temps ; mais la vérité, c'est que la plus belle physionomie du monde ne prévaudra jamais, ou, si vous le voulez, ne prévaudra que bien rarement sur un passé de prison.

Les détenus de la Petite Roquette étaient donc, au sortir de leur prison, à de rares exceptions près, voués par la fatalité à la récidive ou au vagabondage, ce qui est tout un. Un homme qui les voyait de près, qui avait pour eux des tendresses de père, le vénérable abbé Milliard, dont on ne peut prononcer le nom sans émotion, entreprit de les sauver. Il fit appel à quelques hommes de bonne volonté, comme lui, et il créa la Société qui nous réunit aujourd'hui. Il entreprit de les sauver par le travail, qui est une prière et qui sanctifie ceux qui se donnent à lui. Ce travail que les jeunes détenus cherchent vainement s'ils sont abandonnés à eux-mêmes, l'abbé Milliard a voulu qu'il s'offrît de lui-même à eux sous la forme d'une société de patronage, et

il y parvint grâce à nous. L'industriel, auquel s'adressait hier l'échappé de la Petite Roquette, lui disait brutalement : Tu sors de prison, va-t-en, je ne veux pas te connaître. La société de patronage lui dit : Tu sors de prison, viens à moi, je te recueille et je te protège ; tu auras chez moi le boire, le manger, le gîte. Ton stigmate est le signe auquel je reconnais mes enfants. Les autres te repoussent et se détournent de toi ; moi, je t'ouvre les bras et je te donne un asile. Entre dans mon atelier, assieds-toi à cet établi ; prends ces outils et travaille. Suivant le mot de Jean-Jacques Rousseau, je ne te fais pas l'aumône, qui avilit et qui dégrade, je te fais la charité qui ennoblit et qui relève. Ton travail sera rémunéré ; si tu es laborieux, habile, courageux, économe, tu pourras gagner 2, 3 francs et même jusqu'à 5 et 6 francs par jour. Tu n'es pas prisonnier ; nulle contrainte ne t'enchaîne ici et ne te retient ; tu es libre et tu agis en homme libre.

Quel beau rôle que celui de notre société ! Elle refait une virginité à ces malheureux, et elle leur permet, après un temps plus ou moins long, passé dans son atelier familial, de se présenter sous ses auspices chez des industriels qui, cette fois, les accueillent avec un sourire et leur font confiance. Leur certificat, c'est leur passage dans l'atelier de la société. Le patronage ainsi compris, ainsi exercé, justifie bien son nom : patron ne vient-il pas de *pater* ? Oui, nous sommes une réunion de pères pour ces déshérités à qui nous rendons la confiance en eux-mêmes, l'espérance dans l'avenir, la volonté de vivre en honnêtes gens. Jules Favre, dans un discours qu'il prononçait en 1873 à l'Assemblée Nationale, montrait les vices de la loi relative à la surveillance de la haute police, et, rappelant les services déjà rendus par les Comités de patronage, proposait qu'on créât dans chaque arrondissement un Comité de 15 membres nommés par le Conseil général : « J'é voudrais, disait-il, que « les Comités correspondissent les uns avec les autres, qu'ils « vinssent au secours de l'administration, non plus pour sur- « veiller le libéré avec les mesures vexatoires dont la police ne « sait pas assez s'affranchir, mais pour venir à lui discrètement, « pour le relever de l'abjection dans laquelle il est tombé, pour

« lui apprendre qu'il lui est possible encore de mériter l'estime « de la société, qui n'a d'anathèmes que contre ceux qui ne « veulent pas revenir au bien..... » Ce vœu de notre illustre confrère, notre Société le remplit pour sa part, et il s'en faut de peu qu'il ne soit rempli tout entier, grâce à la création du bureau central des Sociétés de patronage qui a établi un lien permanent entre elles, et travaille à leur perfectionnement par des congrès destinés à mettre en lumière les moyens les plus propres à améliorer leur fonctionnement. Il s'est même tenu cette année à Paris, sous la présidence de M. le conseiller Petit, qu'on trouve toujours sur la brèche quand il s'agit de faire le bien, un premier Congrès international qui a eu, vous le savez, le plus grand éclat ; 60 sociétés françaises, 30 sociétés étrangères y prenaient part, et on peut se demander si, dans un avenir prochain, on ne s'occupera pas de constituer un bureau international qui, mettant en rapport les sociétés de patronage du monde entier, établirait entre elles une fédération véritable. Quelle action une fédération pareille n'aurait-elle pas contre le mal et pour le bien ?

En attendant ce jour, dont je voudrais déjà saluer l'aurore, attachons-nous à l'œuvre plus modeste mais plus immédiatement utile que nous avons entreprise. Les récompenses qui ont couronné le mérite de nos efforts, ces deux médailles attribuées l'une à la société, l'autre, et c'était justice, à l'abbé Milliard, qui en est tout à la fois le cœur et l'âme, doivent nous encourager dans notre tâche. Sans doute, tous les sauvetages que nous tentons ne sont pas suivis de succès ; mais que voulez-vous, tous les jours de bataille ne sont pas des jours de victoire. Parmi ceux qui, au sortir de prison, viennent à l'atelier, il en est quelques-uns qui n'y restent pas et ne font que le traverser. Ce sont les paresseux et les indisciplinés. Ne crible-t-on pas la récolte pour séparer le bon grain du mauvais ? Le patronage agit comme un crible. Qui songerait à s'en plaindre ? Sans doute, dans un naufrage, on bénit le ciel quand il permet que l'équipage entier soit sauvé, mais ne le remercie-t-on pas encore d'avoir sauvé seulement quelques vies ? Considérons avec attendrissement les jeunes gens que nous avons remis dans le droit

chemin ; relisons les lettres touchantes qu'ils écrivent et qui, pour la plupart adressées à M. l'abbé Milliard, montrent qu'elle reconnaissance ils lui doivent et nous lui devons avec eux. On dit qu'il y a plus de joie au ciel pour un seul pécheur que pour dix justes ; quelle ne doit pas être notre joie quand faisant le compte de nos efforts, M. Baillièrè nous apprend que depuis l'origine de la société, sur 840 entrées il y a eu 479 placements, que le chiffre des récidives est très faible, presque nul, et que le nombre de nos pupilles augmente d'année en année. Mais à des charges nouvelles, il faut de nouvelles ressources. Redoublons d'efforts, ne nous lassons pas de prêcher pour notre saint, attirons à nous de nouveaux adhérents ; nous sommes déjà légion, devenons foule ; répétons partout, pour intéresser les plus indifférents, qu'il s'agit de la jeunesse, l'espoir du pays. La jeunesse a un charme, un attrait auquel personne n'est insensible. Nous traversons des temps difficiles ; le mal dont nous souffrons, c'est la perte des douces croyances de nos pères. Jules Simon le disait ici même avec mélancolie : ce siècle ne croit plus à la famille ; travaillons à en rétablir le culte ; pour cela, inculquons à nos jeunes protégés avec le goût du travail, avec le sentiment du devoir, le respect et l'amour de l'autorité familiale ; un jour ils feront à leur tour souche d'honnêtes pères de famille. Ce qui a perdu la France au XVIII^e siècle, c'est le scepticisme et, avec lui, le dérèglement des mœurs, qui, des hautes classes où ils régnaient sans partage, se sont peu à peu propagés et ont descendu jusqu'au bas de l'échelle sociale. Nous, attachons-nous à refaire des croyances et de la vertu en bas, pour que la sève, suivant le courant ordinaire de la nature, remonte jusqu'en haut et s'épanouisse en rameaux vigoureux qui envelopperont la France tout entière, dans leur ombre tutélaire. De cette façon le XX^e. siècle sera la revanche du XVIII^e. Voilà le but ; marchons-y résolument avec l'aide de Dieu, et, pour nous soutenir dans notre effort, redisons comme nos pères ; Haut les cœurs. (*Applaudissement*)

BIENFAITEURS

MM.

S. E. le CARDINAL RICHARD, Archevêque de Paris...	1000	»
BAILLIÈRE (Emile) libraire, boul. St-Germain, 106...	180	»
BAILLIÈRE (Paul) D ^r en droit, boul. de Courcelles, 20...	300	»
† BALLEROY (Comtesse de) avenue Montaigne, 35...	100	»
BANQUE de France.....	200	»
BAYARD (Achille) à Roubaix.....	100	»
BAZIN (René) homme de lettres, Angers.....	100	»
BEAUDOIN (Henri), rue Royale, 8.....	100	»
BELLOCQ (de) avenue Kléber, 27.....	200	»
BOUCHER (Paul) Substitut au tribunal de la Seine....	200	»
BOULET-JANVIER (M ^{me} Veuve), à Naivres.....	100	»
BOULET-JANVIER (M ^{me} Veuve).....	100	»
BRET (Léon), avocat, avenue du Bois de Boulogne, 64.	100	»
BREUILLE (Alphonse), boulevard Voltaire, 64.....	100	»
CARRABY avocat rue de Téhéran, 4.....	100	»
CAVARÉ (M ^{me}) boul. Malesherbes, 35.....	100	»
CHAMBRE des Notaires de Paris.....	400	»
CHAPOT (Anthime), sculpteur, rue de Sèvres, 103....	100	»
COJET-LITARD, industriel à Roubaix.....	100	»
COLCOMBET et C ^{ie} , industriels à Saint-Etienne.....	100	»
COMITE des OEuvres du Travail, rue de Courcelles, 46.	300	»
CONSEIL GÉNÉRAL de la Nièvre.....	100	»
DEBAISER (frères), rue du Louvre, 44.....	100	»
DEGLAS (Gustave), commerçant, rue du Sentier, 32...	100	»
DEHAUT (Georges), avocat, rue de Clichy, 26.....	100	»
DELAHAYES (Jules), industriel, Wignehies (Nord)....	100	»
DEMOMBYNES avocat, rue Jacob, 28.....	100	»
DÉMY (Adolphe), consul, boulevard Saint-Michel, 20..	500	»
DREYFUS (Anat.), commerçant, r. Grange-Batelière 20	100	»
DREYFUS (frères), comm. rue Croix-des-Petits-Champs	100	»
DUBLY (H -J.) Roubaix.....	200	»
EIFFEL, ingénieur, rue Rabelais, 1.....	100	»
FAMECHON (Gustave), rue Vaneau, 44.....	100	»
FONTAN (M ^{me} veuve) propriétaire, avenue des Ternes, 2	200	»
GARGAN (baronne de), place Vendôme, 22.....	100	»
GIRARDIN, (M ^{me} veuve), rue de Richelieu, 43.....	300	»
GIRARDIN (Henri), rue du Faubourg St-Honoré, 122...	500	»
GIRARDIN (L.) notaire honoraire 27, r. des Pyramides.	200	»
GOLDSMIDT (Léopold), rue Rembrandt, 16.....	100	»

MM.

GRAMMONT (comte Arnaud de), rue de Lille, 81.....	100 »
GRIGNON (Henri), notaire, boulevard St-Michel, 26....	100 »
HACHETTE et C ^{ie} , libraires, boulevard St-Germain, 79.	100 »
HAREL (A.), Prés. à la Cour d'appel, boul. Haussmann, 157	300 »
HERMITTE (Ch.), memb. de l'Institut, r. de la Sorbonne, 2	100 »
† HEURTEMATE (M ^{me} veuve).....	100 »
HEYDT.....	100 »
HUNEBELLE (Jules), maire de Clamart, rue de Solférino, 2	100 »
INNOVATRICE (l') C ^{ie} d'assurances, 11, boul. Montmartre	100 »
JUVIGNY Alfred (de), à Meaux.....	100 »
KAHN (frères), commerçants, rue Montorgueil, 67....	100 »
LAGOGUÉE père et fils, rue du Chemin-Vert, 23.....	150 »
LACOSTE (Charles), 42, rue du Renard, Rouen.....	100 »
LANGE (F.), industriel, Troyes.....	100 »
LAROCHE-JOUBERT, commerçant, rue des Archives, 11	100 »
LEROUX (Alfred), méd. rue St-Honoré.....	100 »
LEROUX (Paul), rue St-Honoré, 364.....	100 »
LYONNE (comte de), rue de Varennes, 88.....	200 »
MESNIER (Jules), boulevard Haussmann, 53.....	100 »
MILLIARD (Victor), sénateur, ancien Garde des Sceaux rue Saint-Honoré, 131.....	200 »
MONCHARVILLE, Vice-Président de l'Hospitalité de nuit, rue de Rome, 53.....	200 »
MONTARGIS (M. et M ^{ie}), propriétaire, rue du Bac, 42..	200 »
MOREL d'ARLEUX (Charles), not ^{re} h ^{re} , av. de l'Opéra, 13	100 »
ORBAN (Pierre), Juge-suppl., Vincennes.....	120 »
POMEREU (Comte de) député, rue de Lille, 67.....	100 »
POMEREU (Comtesse Alice de), rue de Lille, 67.....	200 »
POMEREU d'ALIGRE (Viconte de), ancien Conseiller général de la Nièvre, rue de Lille, 67.....	900 »
POUILLET (Eugène), ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, rue de l'Université, 10.....	100 »
POUX-FRANKLIN, Conseiller honoraire, r. Montalivet, 16	100 »
RIVIÈRE (Louis), rue Jouffroy, 91.....	200 »
† ROUIET (l'abbé J.), curé de Montlignon.....	»»» »
SAINT-SAENS (Camille) compositeur de musique, membre de l'Institut, faubourg St-Honoré, 60.....	100 »
SERIPEL (Léon), industriel, à Roubaix.....	100 »
SOUBIES (Albert), rue de Plalsbourg 14.....	200 »
TABOURIER, commerçant, rue d'Aboukir, 6.....	100 »
TAUB (Louis), rue Lafayette, 10.....	100 »
THOMAS (l'abbé) vicaire général à l'archevêché de Paris	100 »
TROYET et C ^{ie} , commerçants à St-Etienne.....	100 »

Z. (marquis de) 200 »
Don avec affectation spéciale, baronne de GARGAN. 2000 »

Dons divers

ANONYME.....	500 »
—	300 »
—	200 »
—	150 »
—	100 »
—	100 »
—	100 »
—	100 »
—	60 »
—	50 »
—	25 »
—	10 »

SOCIÉTAIRES

MM.

- ALBANEL (Louis), juge d'instruction, av. des Champs-Élysées, 95
ALLEMAGNE (baron d'), rue Jouffroy, 55 bis.
ALEXANDRE, boulevard Sébastopol, 34.
AUBER (L.), propriétaire, rue Penthievre, 11.
AUDOLENT, Vice-Chancelier à l'Archevêché.
AULNAY (Comtesse) rue Marbœuf, 29.
BAUDOIN, avenue des Champs-Élysées, 125.
BAZIN (Eugène), notaire, 53, rue de Ponthieu.
BEAUDINOT, curé de St-Ambroise.
BERNIS (vicomte de), St-Michel (Ardèche).
BIDARD, 6 bis, rue de la Fontaine, Nogent-sur-Marne.
BISSEUIL, sénateur, rue Le Verrier, 5
BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat à la Cour de Cassation; quai
d'Orsay, 13.
BONDON (Frédéric), directeur de la Petite-Roquette.
BONJEAN (Georges), juge au Tribunal de la Seine, r. de Lille, 47
BRÉE (Madame), 1, rue de Lille.
BRETTE (le Chanoine), quai Bourbon, 21.
BRINQUANT, 11, quai d'Orsay.
BRUEYRE (Loys), membre du Conseil supérieur de l'Assistance
publique, rue Murillo, 9.
BUCHOT (N.), rue des Mathurins, 44.
BOUISSIN d'ANCELY (M^{me} veuve), rue de Berry, 14.
CALMAN-LEVY (M^{me} veuve), rue Pierre-Charron, 64.
CAPLAIN (Jules), propriétaire, rue Louis-David, 20.
CARETTE (Ernest), avocat, boulevard St-Michel, 20.
CHARLOT (jeune), commerçant, boulevard Voltaire, 120.
CHILANI (Mme), rue Chorán, 7.
DARESTE (Pierre), avocat à la Cour d'appel, rond-point Bugeaud, 5
DESCHAMPS (Louis), propriétaire, rue Bleue, 17.
DESCLOZIÈRES (René), boulevard St-Michel, 24.
DESSPORTES de la FOSSE (Madame), rue Jouffroy, 60.
DONCKELL, DOLL et C^{ie}, commerçants, place des Victoires, 2.
DUCOURAU (M^{lle}), boulevard Haussmann, 104.
DUEZ (Léon), Boulogne.
DULONG (Alfred), Agent de Change, 9, rue Lafayette.
DUMONT, rue de Rivoli, 18.
DUPUIS (René), avocat, rue Margueritte, 5.
DUVILLARD abbé, avenue Parmentier, 39,
ESPEUILLES (comte d'), place Palais-Bourbon, 6.

MM.

- FAVRE (Xavier), juge suppléant, rue des Pyramides, 4.
 FONTAN (Mme veuve), avenue des Ternes, 2.
 FRANQUEVILLE (de), boulevard St-Michel, 53.
 GAILLARD, commerçant, rue Turbigo, 15.
 GALLET (Edmond), rue de Rivoli, 158.
 GALLET (Charles), rue de Vaugirard, 56.
 GAUTIER, 69, rue d'Allemagne.
 GIRARD, commerçant, boulevard Sébastopol, 71.
 GOLDSCHMIDT (Paul), place Malesherbes, 15.
 GRAMONT (comte Armand de), rue de Lille, 81.
 GROSSE-LANGOULANTE, commerçant, rue du Temple, 79.
 GUÉBIN (Ernest), adm^r Souvenir Français, rue de la Pompe, 119.
 GUILLAUME (Georges), 49, rue de Chateaudun.
 GUILLOT, membre de l'Institut, avenue de Villiers, 9.
 GUYESSE, lieutenant au 17^e d'Artillerie, rue de Rivoli, 174.
 HARCOURT (Comte Louis d'), 62, boul. de la Tour Maubourg.
 HENRY (Emile), faubourg Saint-Honoré, 3.
 HEROU (E.), rue de Sèze, 3.
 HESS, rue Popincourt, 25.
 HOUETTE (Paul), propriétaire, rue de Rivoli, 174.
 HOULLAND, huissier, rue Racine, 36, Havre.
 HUET, MAC, AVOY, industriels, Roubaix.
 JOLY (Henri), doyen honoraire de Faculté, rue Boissonnade, 3.
 JOVART (Charles), rue Censier, 41.
 LACON (Félix), avocat à la Cour d'appel, rue de l'Université, 3.
 LANQUEST (Vve), faubourg Poissonnière, 159.
 LAVECH-LAVERGNE (l'abbé H.) aumônier à la Petite Roquette, 43, rue de Chabrol.
 LECOMTE (Lucien), avocat à la Cour d'appel, r. du Général Foy, 4.
 LEDO (Ignace), via Cavour, 230, Rome.
 LEDOT (Alfred), Jurisconsulte, rue St-Maur, 3.
 LEFAUCHEUX (Mme Vve), propriétaire, boul. de Courcelles, 20.
 LEFAUCHEUX (André), rue de Courcelles, 142.
 LE POITTEVIN, professeur à la Faculté de droit, avenue du Maine, 5.
 LEROUX (Georges), docteur, rue Lavoisier, 10.
 LETAÏLLE (Charles), propriétaire, rue Garancière, 15.
 LINDET (Mme Vve), boulevard St-Michel, 9.
 LINDET (Fernand), boulevard St-Michel, 9.
 LINDET (André), notaire, boulevard St-Michel, 9.
 LOGE (Mme), rue Emile Lepeu, 36.
 MAINGON (Charles), avocat, rue Gay-Lussac, 25.
 MAIRE (Xavier), peintre, rue d'Argout, 5.

MM.

- MEAUX (Paul de), propriétaire, rue de Berry, 14.
 MEAUX (Louis de), rue de Courcelles, 43.
 MILLIARD (l'abbé) aumônier à la Petite-Roquette, rue Saint-Maur, 1.
 MORTEMART (duc de), rue Saint-Dominique, 1.
 MOTET (le D^r), médecin de la maison d'éducation correctionnelle, rue de Charonne, 161.
 MOURLAQUE (Albert), avoué à la Cour d'Appel, 12, quai de la Mégisserie.
 NIÈVRE, (Conseil général de la), Chartres.
 NOLLEVAL, 9, rue de l'Echelle.
 NOURRISSON (Paul), avocat, rue St-Guillaume, 19.
 ODELIN (l'abbé), vicaire général, Palais épiscopal.
 PASSEZ (E.), avocat à la Cour de Cassation, faub. St-Honoré, 122.
 PENSA (Vve Charles), rue de Rennes, 109.
 PENSA (Charles fils), rue de Rennes, 109.
 PETIT (Charles), conseiller à la Cour de Cassation, rue Pierre-le-Grand, 4.
 PIAULT (René), avocat, 8, rue de l'Isly.
 PICOT (Georges), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, rue Pigalle, 54.
 PINAT, architecte-expert, rue de Beaujolais, 5.
 POUSETT (Eugène), chanoine, archiprêtre de Notre-Dame.
 PROUST, ancien magistrat, rue de Cligny, 58.
 REISET (Frédéric), 11, rue de Monceau.
 RENAUDIN, notaire, Sceaux (Seine).
 RENOITE (Gustave), administrateur des Grands magasins du Printemps, rue Boursault, 59.
 RIVIÈRE (Albert), secrétaire général de la Société générale des Prisons, rue d'Amsterdam, 52.
 ROTHSCHILD (baron James de), 42, avenue Friedland.
 SALMON (l'abbé N.) curé de St-Séverin, au presbytère.
 SAVIGNY (Comte de), sénateur, cité Vaneau, 9.
 SCHMITZ (Mme Vve), propriétaire, hôtel des Etrangers, Nice.
 SCHNEIDER (Paul), rue de la Ville-l'Évêque, 32.
 SELVES (de) préfet de la Seine.
 SIGAUD (M^{me} veuve Jules), boulevard St-Michel, 1.
 SOUBIES (Mme Eugène), rue de Phalsbourg, 12.
 SOULANGES-BODIN (l'abbé) curé de Plaisance, 10, r. Schomer.
 SOURBADÈRE, directeur de l'Innovatrice, C^{ie} d'assurances, 11, boulevard Montmartre.
 STANDISH, 3, rue de Belloy.
 THUREAU (Georges), Conseil à la Cour d'appel, rue Garancière, 11.

MM.

- TOCQUEVILLE (comte de), rue Chanaleilles, 4.
 TORCHON (M^{me} Veuve Charles), rue Jacob, 19.
 VIN (Adrien), Romilly-sur-Seine.
 VINCENS (Charles), sous-directeur honoraire du ministère de l'intérieur, avenue de Wagram, 29.
 VOISIN (Félix), Conseiller à la Cour de Cassation, r. de Milan, 11.
 WEBER (Mme Pierre), 36 bis, rue de Dunkerque.
 WEBER (Pierre Edouard), avocat à la Cour d'appel, faubourg Poissonnière, 53.
 WEIL (frères Émile), boulevard Sébastopol, 77.

SOUSCRIPTEURS

MM

- ALBRESPY, rue d'Aboukir, 65.
 AUFFRAY Jules. avocat, conseiller municipal
 70, rue d'Assas
 BARIZET (Vve), 20, Boulevard St-Michel.
 BARTH (D^r Henri), rue St-Thomas d'Aquin, 2.
 BECKER (Jean), boulevard Saint-Michel, 8
 BELLOIR (Charles), rue de l'Arrivée, 61.
 BENET (Eugène), statuaire, rue N.-D. des Champs, 33.
 BERTHIER (Alphonse), avenue Mélanie, 13, Bellevue.
 BERTON (Fernand), avocat, rue de Rennes 93.
 BIDARD, 6 bis, rue de la Fontaine, Nogent-sur-Marne.
 BIMAR, commerçant, boulevard Poissonnière, 20
 BLANCHET (Charles), notaire, rue Beaujolais, 11, Palais-Royal.
 BLOMAY (Baron de), 23, rue de la Rochefoucauld
 BOMPARD (Octave), rue d'Assas, 28,
 BONJEAN (Jules), avocat, rue de Lille, 47.
 BONJEAN (Maurice), rue de Lille, 47.
 BORD (l'abbé), vicaire, Bellevue.
 BOSCHER (Veuve Jules), boulevard St-Michel, 113.
 BOSSUAT et GAUDET, commerçants, rue du sentier, 5.
 BOULARD (Eugène), rue Bonaparte, 33.
 BOULARD (André), rue Chauveau-Lagarde, 16.
 BOULINIER (P.), libraire, boulevard St-Michel, 19.
 BOUMARD (Eugène), rue Garancière, 15.
 BOUMARD (Jean), rue Garancière, 15.
 BOURGAIN (Gabriel), boulevard St-Germain, 106.
 BRÉTIGNIER, inspecteur d'Académie, rue Lacépède, 15.
 BRETON (M^{me}), boulevard St-Michel, 22.
 BRINQUANT, avocat, quai d'Orsay, 11.
 BUISSON (Hilaire), 13, rue de la Cossonnerie.
 BOSSÉ (Le), avoué, Louviers, Eure.
 CAPLAIN (Henri), rue Portefoin, 12.
 CARBONNIER-ORTEIL (M^{me}), boulevard St-Michel, 21.
 CASTELNAU (Henri), Maire, Monredon, Tarn.
 CATEAUX-LEPLET, industriel à Roubaix.
 CAZELLES (Paul), avocat, avenue d'Antin, 26.
 CAZELLES (M^{me} Veuve Charles) rue Jean-Goujon, 28.
 CELLIER (Jules Alexandre), avocat, 1 place St-François Xavier
 CHAPPOTTEAU et fils aîné, place Jussieu, 15.

MM.

CHAPUT (Charles), glacier 19, rue St-Séverin.
 CHARBONNIER, rue Lacépède, 12.
 CHRISTOFINI (D.), boulevard Vert, Saint-Julien, Bellevue.
 CIROUX (Gaston), Bât^x transatlantiques, av. Bellevue, 22, Sèvres
 CLAIR (Maxime), faubourg Poissonnière, 148.
 COLAS (Charles), 16, boulevard St-Michel.
 COLSON (E.), bijoutier, boulevard St-Michel, 14.
 CORTAMBERT (Lucien), avocat, 28, rue Nicolo.
 CORIAMBERT (M^{me} Richard), rue Nicolo, 28.
 COUDRET, Loudun (Vienne).
 COUTANT, ancien sous-préfet, rue de Bruxelles, 26.
 CRESSON, anc. bât^{ier} de l'Ordre des avocats, 41, rue Cambon.
 DANGERAN (Vicomte de) 50, rue N. D. des Victoires.
 DARESTE (Rodolphe), membre de l'Institut, quai Malaquais, 9.
 DAVIET (Henri) 5, rue du Pont de Lodi.
 DELENTE (abbé), 3^e vicaire à St-Séverin, boul. St-Germain, 90.
 DERODE (Alphonse), 1, place Carnot, Havre.
 DESSAIGNES (M^{me} J.), quai Voltaire, 5.
 DUPONT, rue Turbigo, 44.
 ESTOURBEILLON (marquis de l') Député, 20, boul. St-Michel.
 FONTANE (baron de), rue de la Trémoille, 18.
 FORQUENOT (Louis), ingénieur, Montmorency.
 GALLET (Maurice), boulevard St-Germain, 176.
 GANAY (marquis de), rue de l'Arcade, 22.
 GASTINNE-RENETTE, fabricant d'armes, avenue d'Antin, 36.
 GEAY (Camille), sous-directeur, Bât^x P^{as}, rue Debrousse, 1.
 GERSON (Amédée), 41, rue du Four.
 GIRARD (Ernest), agent de change, rue St-Lazare, 54.
 GIRARD (Henri), pharmacien, rue Marengo, 4.
 GONAT (Georges), rue des Grands-Augustins, 53.
 GONDRE (l'abbé), 2^e vicaire à St-Jacques-du-Haut-Pas.
 GOSSIN, boulevard St-Michel, 89.
 GOUEMANT (Albert), boulevard St-Michel, 9
 GOURMAUX (Eugène) place St-Michel, 6.
 GREGOIRE (l'abbé), vicaire de Notre-Dame.
 GRENIER (l'abbé) curé à St-Jacques-du Haut-Pas, au presbytère.
 HATON de la GOUPILLÈRE, membre de l'Institut, boulevard
 Saint-Michel, 60.
 HENRY (l'abbé Charles), vicaire à St-Vincent de Paul.
 HENRIQUEL-DUPONT (M^{me} Vve). rue de Vaugirard, 21.
 HÉRARD (Eugène), ingénieur, rue Séguier, 16.
 HOUILLON (Augustin), boulevard Saint-Germain, 106
 HOVYN-LIEVIN, rue du Louvre, 8.

MM

HUET (Paul), ingénieur, rue de Vaugirard, 23.
 HUSSENOT DE SENONGES, rue de Choiseul, 2.
 HUSSENOT-LORILLEUX (R.), 16, rue Suger.
 JASPIERRE (Edouard), rue St-André des Arts, 27.
 JESSUS (Paul), fabricant, Cambrai.
 JOSSET (Alfred), compositeur, rue Léonce-Raynaud, 12
 JOUANNEAU (E.), peintre, Bellevue.
 JOUFFRAY (Antoine), Colonel d'Artillerie, Grenoble.
 KORTZ (Edouard), rue Auguste-Comte, 7.
 LACAU (Louis), architecte, 50, rue Etienne-Marcel.
 LAGNEAU, Musée de Cluny, boulevard Saint-Michel, 22.
 LAJNÉ (V.), rue du Port, à Lannion, Côtes-du-Nord.
 LALAIN-CHOMEL (E. de), rue de l'Arcade, 22.
 LANDRIE (l'abbé G.) vicaire à St-Séverin, 40, rue St-André
 des Arts.
 LAPALME (l'abbé), secrétaire de S. E., Palais Episcopal.
 LAUTIER (Pierre), 37, rue de l'abbé Grégoire.
 LAVIÉVILLE (Augustin), cens^r des études scientif., r. Soufflot, 14
 LBOUCQ, docteur, rue Lecourbe, 73.
 LEFÈVRE, entrepreneur à Charleval.
 LEFEBVRE (l'abbé), secrétaire de S. E. Palais épiscopal.
 LEFUEL (N.), conseiller à la Cour d'appel, rue de l'Uni-
 versité, 15.
 LÉGER (Georges), rue Madame, 3.
 LEGROS, ébéniste. grande-rue à Bellevue.
 LENGLET (Paul), avenue Martin, 14.
 LEROY-DUPRÉ (D^r), rue Casimir-Périer, 4.
 LÉVEILLÉ (Jules), professeur à la Faculté de Droit, rue du
 Cherche-Midi, 55.
 LIÉNARD (Auguste), quai d'Ivry, 31, à Ivry.
 MAILLARD (Charles), directeur de l'Innovatrice, rue de la
 Liberté, 7.
 MANSAIS (Jules), référendaire au Sceau de France, rue
 Fortuny, 6.
 MARCOU, rue de Cléry, 29.
 MARLIOT, rue de Cléry, 29.
 MARQUET (Léon), rue Auber, 17. Villa du Chat, Bellevue.
 MASSION (Paul), notaire, boulevard. Hausmann, 58.
 MAZUREL-LECLERC, industriel à Roubaix.
 MEAUX SAINT-MARC, Lt-Cl, officier d'ordonnance de M. le
 Président de la République, place du Havre, 14.
 MENNESSON (Gustave), avocat, boulevard Malesherbes, 43.
 MILET (Ch.), relieur, rue de Sèvres, 19.

MM

- MILLIARD (Adolphe), boulevard de Belleville, 16.
 MINORET (M^{me} Marguerite), rue Ampère, 37.
 MONLOUVIER (Joseph), boulevard St-Michel, 21.
 MORLET (Flavien), inspecteur de l'Innovatrice, boulevard Montmartre, 11.
 MOROT (Th.), faubourg Saint-Honoré, 164.
 NIESSEN (Xavier), professeur, fondateur du Souvenir Français avenue de Neuilly, 137, Seine.
 NIZEROLLE (L.L.), rue Amelot, 24.
 NOLLEVAL, rue de l'Echelle, 9.
 NORMAND, rue de l'Odéon, 9.
 NOUE (vicomte de), square du Roule, 6.
 NOUHES (des), rue Madame, 8.
 NOURY, (Ma Jume), propriétaire, Bellevue.
 ODENT (Henri), boulevard Saint-Michel, 3.
 PATRILLE (A. aîné), rue Cambronne, 96.
 PERAUD (l'abbé) 2^e vicaire à Saint-Séverin, boul. St-Michel, 17.
 PÉRONNE (Pierre), avoué, place St-Michel, 3.
 PETIT (F.), rue St-Ferdinand, 43.
 PIERRE (Georges), notaire à Meudon.
 PIOT (Georges fils), rue de l'Abbaye, 13.
 PLÉ (frères), boulevard de Charonne, 136.
 PRIEUR, rue Poissonnière, 13.
 QUINT (Charles), rue des Deux-Boules, 2.
 REAUX (marquis de), rue de Grenelle, 81.
 RENUSSON (l'abbé), curé de Notre-Dame, Bellevue.
 REYMANN (l'abbé), vicaire à Saint-Mandé, Seine.
 RIBOT (Alexandre), ancien président du conseil des Ministres député, rue de Tournon, 6.
 RICHARD et fils, boulevard Montparnasse, 125.
 RICHARD (Georges), professeur de dessin, 41, rue Gambetta, Boulogne-sur-Seine.
 RICHARDIÈRE (Alphonse), architecte, rue de Seine, 74.
 RICHARDIÈRE (Armand), rue Richepanse, 9.
 ROLLET, avocat, avenue du Château, Bellevue.
 ROUSSEL (François), industriel, Roubaix.
 ROUSSELET (Louis), chef de bureau à l'Innovatrice, boulevard Montmartre 11.
 SAINT-DENIS (G.), boulevard Saint-Michel, 7.
 SANSON (Armand), Inspecteur des forêts, Mont-de-Marsan.
 SANZ (Georges), publiciste, avenue de Clichy, 91.
 SENEUZE (Edouard), entrepreneur, rue de Lancry, 34.
 SIMONET (l'abbé), vicaire à St-Séverin.

MM

- SOUBIES (Jacques), étudiant, rue de Phalsbourg, 14.
 SOUBIES (Henri), 43, rue de Clichy.
 STILTZ (l'abbé Jules) 1^{er} vicaire à St-Séverin.
 TENESSON (Paul), rue Cassini, 16.
 THÉRÈS (Ernest), Villa des Cèdres, Bellevue.
 THOMAS (Gabriel), villa des Capucins à Bellevue.
 THUREAU-DANGIN (Paul), membre de l'Académie Française, rue Garanière, 11.
 TOLMAN, 95, boulevard Saint-Michel.
 TURGIS (Albert), rue Sainte-Placide, 55.
 VERMONT (H.), avocat, rue Socrate, 4, à Rouen.
 VOCORET (A.), rue du Pont-Louis-Philippe, 5.
 WEBER (J.), relieur, rue du Cherche-Midi, 44.
 WERNER, propriétaire, rue Lord Byron, 10.